



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.40
2 novembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 40e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 15 octobre 1992, à 15 heures

Président :

M. ROGERS

(Belize)

(Vice-Président)

puis :

M. MONGBE

(Bénin)

(Vice-Président)

Développement social : a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille [93] (suite)

Conférence internationale sur le vieillissement et célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement :

- i) Rapports du Secrétaire général
- ii) Projet de résolution

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : troisième rapport du Bureau [8] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Rogers (Bélice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT SOCIAL : a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET A LA FAMILLE

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE VIEILLISSEMENT ET CELEBRATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT :

- i) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/339, A/47/369)
- ii) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.5/Rev.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée générale, conformément à la décision qui a été prise à sa 3e séance plénière, et conformément à la résolution 46/91, tient la 2e séance plénière consacrée à une conférence internationale sur le vieillissement et à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, au titre du point 93 a) de l'ordre du jour.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, à l'occasion de ce qui est une année spéciale pour le Programme des Nations Unies sur le vieillissement. Cette année marque le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Plan d'action international sur le vieillissement. Le but de cette conférence internationale, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/91 est de célébrer cette occasion et de réexaminer un ensemble d'objectifs concernant le vieillissement pour l'an 2001. Cette année anniversaire fournit une occasion exceptionnelle d'évaluer les progrès comme les obstacles à la mise en oeuvre du Plan au cours de la décennie écoulée et de développer une stratégie pratique pour l'avenir concernant le vieillissement.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Près de 10 ans d'expérience dans l'application du Plan d'action international sur le vieillissement montrent qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble d'objectifs concrets concernant le vieillissement. Dans sa résolution 46/91 intitulée "Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes", l'Assemblée générale prie instamment les Etats Membres de définir leurs objectifs nationaux spécifiques sur le vieillissement pour l'an 2001 et d'y incorporer les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées. Les Principes stipulent qu'il faut offrir aux personnes âgées la possibilité de participer et de contribuer aux activités de la société. Ils comprennent l'accès au travail, aux programmes d'enseignement et de formation et l'accès aux services connexes de la communauté et aux services de santé. Les personnes âgées devraient pouvoir prendre une part active à l'élaboration et à la mise en application des politiques qui affectent directement leur bien-être, et avoir toute possibilité de développer pleinement leur potentiel. Elles devraient pouvoir vivre dans la dignité et la sécurité, à l'abri de l'exploitation et des abus physiques et mentaux. La Communauté européenne et ses Etats membres appuient ces principes et espèrent que la célébration actuelle marquera un tournant dans la prise de conscience internationale de la situation des personnes âgées.

L'accroissement spectaculaire du nombre et de la proportion des personnes âgées dans le monde fournira non seulement des possibilités exceptionnelles à toutes les sociétés mais est en train de provoquer des changements politiques, sociaux et économiques profonds. Le nombre croissant des personnes âgées au sein de la population et l'amélioration de leur état de santé doivent être pris en compte dans la planification sociale et économique globale. Cette énorme potentialité de vieillissement dans un avenir proche a de graves incidences sur le plan politique. Nous devons également reconnaître les connaissances et l'expérience dont les gens peuvent faire bénéficier la société plus tard dans leur existence, et nous devons y adapter nos politiques. L'attribution de ressources pour assurer la sécurité du revenu des personnes âgées à charge, les changements des schémas de consommation et d'investissement, les améliorations des soins de santé et les autres questions touchant le développement, ainsi que les besoins individuels du nombre, en

M. Richardson (Royaume-Uni)

accroissement rapide, des personnes âgées sont certains des facteurs à examiner. Les services sociaux devraient promouvoir l'autonomie des personnes âgées et leur permettre également de rester dans leur environnement. Il faut convaincre les décideurs de commencer à envisager le vieillissement à grande échelle tandis que la jeunesse actuelle traverse le cycle de la vie et s'achemine vers la vieillesse. Cette planification avancée est particulièrement cruciale dans les pays en développement, où le nombre de personnes âgées augmente beaucoup plus vite que dans les pays industrialisés.

La population vieillissante est particulièrement importante étant donné les ressources et les aménagements nécessaires à leur bien-être. Des politiques sont nécessaires pour promouvoir les soins, l'indépendance et la dignité, grâce à un mélange approprié de possibilités d'auto-assistance, de soutien fourni par la famille et la collectivité et d'aide de la part du Gouvernement. A la suite des Décisions prises par la Communauté européenne le 26 novembre 1990 et le 24 juin 1992, l'année 1993 a été déclarée Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre générations. L'un des objectifs de l'Année est de signaler à l'attention du public les défis résultant du vieillissement de la population et de promouvoir la réflexion et la discussion sur les types de changement nécessaires pour faire face à l'évolution démographique actuelle. Les mesures prévues à travers toute la Communauté par les Etats membres, la Commission, le Parlement européen et les organisations de personnes âgées comprennent des activités intergénérations et des campagnes d'information pour lutter contre les préjugés liés au vieillissement, promouvoir la santé et faire prendre davantage conscience de la contribution des personnes âgées à la société. L'Année sera à la fois une occasion de célébration et de réflexion. Les bonnes nouvelles - des vies plus longues et meilleures - seront célébrées par des expositions, des festivals et des livres. Tout ce que cela signifie pour les droits et les besoins des personnes âgées sera traité dans des études et des séminaires. La presse, la radio et la télévision s'attacheront comme jamais auparavant aux préoccupations et aux espoirs des personnes âgées. L'Année constituera le point de départ d'un débat vaste et sérieux sur un nombre de sujets qui prennent de plus en plus d'importance à mesure que la population vieillit. Il s'agit de l'âge de la retraite, de soutien financier et de la qualité et du financement des services de soins.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Chacun sait que les femmes représentent la majorité des personnes âgées. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement la Réunion du groupe d'experts sur l'intégration des femmes vieillissantes et âgées dans le développement, qui a eu lieu à Vienne en octobre 1991. La Réunion du Groupe d'experts a recommandé que les politiques et les pratiques de l'emploi qui sont discriminatoires pour les femmes âgées soient éliminées. Des programmes de formation et de recyclage devraient être prévus pour permettre aux femmes vieillissantes et aux femmes âgées de s'insérer ou de se réinsérer dans le marché du travail. Il faut entreprendre des travaux de recherche pour voir de quelle façon les femmes âgées contribuent au développement. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient prendre des mesures pour reconnaître et éliminer l'exploitation, l'abus et la négligence dont sont victimes les femmes âgées, ainsi que la violence exercée contre elles.

La Communauté européenne et ses Etats membres réaffirment leur appui aux travaux du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement. Nous notons également avec satisfaction l'établissement du Fonds du Banian, un fonds mondial pour le vieillissement établi sous le patronage des Nations Unies. Nous nous félicitons de la création de ce fonds, dont l'objectif principal est d'encourager des activités qui permettront aux personnes âgées de demeurer indépendantes et de contribuer à la société dans le contexte du Plan international d'action sur le vieillissement.

Je voudrais, pour terminer, remercier le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et tous ceux qui ont participé à ces réunions. La Communauté européenne et ses Etats membres continueront à accorder la priorité aux problèmes du vieillissement afin d'assurer que toute l'aide possible soit fournie aux personnes âgées qui en ont besoin et que la valeur que toutes les personnes âgées représentent pour la société soit reconnue.

Mme RONSCH (Allemagne) (parle en allemand; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : En tant que Ministre des personnes âgées de la République fédérale d'Allemagne, c'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole à l'Assemblée pour évoquer les préoccupations des personnes âgées des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous

Mme Rönsch (Allemagne)

devrions saisir l'occasion que nous offrent ces réunions pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes, aux besoins et aux conditions de vie des personnes âgées.

Le Plan international d'action sur le vieillissement a été adopté à Vienne en 1982. Dix ans plus tard, notre réunion d'aujourd'hui nous permet d'évaluer cet événement et de chercher à savoir où en est sa mise en oeuvre. A l'avenir, un nouvel élan peut être donné à la réalisation de ce programme. En formulant de nouveaux objectifs et en identifiant les points qui doivent essentiellement faire l'objet d'une politique globale en faveur des personnes âgées, nous pourrons même oser regarder au-delà du millénaire.

Je suis tout à fait d'accord avec les explications du Président de la Communauté européenne. C'est un plaisir pour moi d'avoir l'occasion de faire quelques remarques supplémentaires et de fournir quelques explications sur des questions de politique nationale, européenne et internationale pour les personnes âgées.

Le Gouvernement fédéral estime avoir une obligation spéciale envers les objectifs du Plan international d'action. En créant son propre Ministère des personnes âgées, il a donné suite à la demande d'établissement d'institutions nationales chargées de définir une politique en faveur des personnes âgées. La création de ce ministère est une réponse structurelle aux défis sociopolitiques pressants liés au développement démographique en Allemagne.

Mme Rönsch (Allemagne)

Les idéaux qui sous-tendent la politique en faveur des personnes âgées ainsi que leurs objectifs trouvent leur expression dans un Programme d'action fédéral pour les personnes âgées récemment mis en place, qui sert d'instrument d'appui central pour atteindre les buts que l'Allemagne s'est fixés dans sa politique en faveur des personnes âgées.

Outre les mesures et les projets arrêtés par les communautés et les Länder fédéraux, le Programme d'action fédéral sert à la fois de catalyseur et de guide aux services socioculturels destinés aux personnes âgées dans notre pays.

Le Programme d'action fédéral pour les personnes âgées a été élaboré conformément au Plan d'action international sur le vieillissement. L'intention est d'amplifier ce plan chaque année. Selon moi, les quatre idées-force doivent être : encourager l'autonomie et la participation des personnes âgées à la vie de la société; apporter une assistance aux personnes âgées qui ont besoin d'aide et de soins afin de garantir leur autonomie; niveler les conditions d'existence dans l'Allemagne unifiée; et enfin - et ce n'est pas le moins important - renforcer notre politique internationale en faveur des personnes âgées.

La politique de la République fédérale à l'égard des personnes âgées, qui est orientée vers des situations nationales et internationales, appuie la réalisation des objectifs globaux de l'ONU pour l'an 2001 relatifs au vieillissement que nous devons adoptés conjointement.

Pour ce qui est de l'Allemagne, le Gouvernement fédéral a, à maintes reprises et dans de nombreux documents, fixé les objectifs à l'échelon national de sa politique en faveur des personnes âgées. On s'emploie actuellement à dresser un catalogue national très complet d'objectifs, qui devra tenir compte des résultats et des expériences que nous aura fournis la coopération internationale. J'ai constaté qu'à bien des égards nos objectifs concordaient avec ceux des pays voisins.

Toutefois, du fait de la réunification, les Allemands sont confrontés à un problème nouveau particulier en ce qui concerne la politique en faveur des personnes âgées. Les conditions de vie devront subir au niveau national des transformations politiques, économiques et sociales qui sont sans précédent dans le monde.

Mme Rönsch (Allemagne)

Depuis qu'en 1989 une révolution pacifique dans l'ancienne République démocratique allemande a permis de réaliser l'union politique, notre principal objectif est désormais de parvenir à l'union économique et sociale. Dans les nouveaux Länder fédéraux, les personnes âgées ont connu et supporté la domination des nationaux-socialistes, la seconde guerre mondiale et 40 années de dictature du parti socialiste unifié d'Allemagne. Améliorer leurs conditions de vie est aujourd'hui pour l'Allemagne l'une de ses principales missions dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées.

Bien qu'il s'agisse d'une tâche de portée nationale, la disparité des situations économique et sociale des personnes âgées en Allemagne de l'Ouest et en Allemagne de l'Est illustre bien la division persistante de l'Europe. Je sais bien que l'amélioration générale de la situation des personnes âgées dans le monde ne manquera pas d'être une tâche infiniment plus difficile qui exigera des efforts multiples et la mobilisation de vastes ressources. Mais si nous parvenons à offrir à la population de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Est des chances comparables dans un avenir prévisible, nous aurons répondu à notre modeste échelle à l'une des questions du vieillissement qui se posent au niveau mondial. J'entends par là du vieillissement dans la dignité, indépendamment de l'environnement social et de l'affiliation régionale.

Nous voudrions inscrire notre expérience nationale et les connaissances que nous avons acquises en matière de politique en faveur des personnes âgées dans un cadre supranational, aux niveaux européen et international. Notre devise doit être "Donner et apprendre". Au niveau de la Communauté européenne, je m'efforce d'élaborer une charte des personnes âgées qui servira ensuite de guide à la politique européenne en faveur des personnes âgées. Cette charte sera un complément utile aux Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.

Le Programme d'action fédéral pour les personnes âgées, que j'ai déjà mentionné, est un système de services socioculturels pour les personnes âgées qui peut aussi être considéré comme une mesure de politique de développement au niveau national. La vocation internationale du Programme d'action fédéral pour les personnes âgées, avec ses possibilités d'échange d'information au-delà des frontières, suggère un contexte qui dépasse le cadre national.

La participation des personnes âgées à la vie de la société, aux niveaux régional, national et supranational, est l'un des piliers de la politique de

Mme Rönsch (Allemagne)

l'Allemagne en faveur des personnes âgées. Voilà pourquoi je me propose d'offrir aux personnes âgées d'Allemagne, lorsqu'elles auront abandonné leur vie professionnelle, l'accès à beaucoup plus de domaines d'activité que jusqu'à présent. Les bureaux dits "du troisième âge" doivent devenir des organismes de contacts communautaires où les personnes âgées peuvent obtenir des informations sur la manière de devenir des volontaires ou d'apporter leur concours à des groupes d'auto-assistance ou à des groupes d'action de quartier.

Jamais encore dans l'histoire autant de gens ont vécu si longtemps. Et cette constatation vaut aussi de plus en plus pour les pays en développement. Cependant, il ne faut pas y voir une sorte de "cauchemar" mondial. La recherche en matière de gérontologie nous fournit les connaissances voulues pour stimuler nos ressources socioculturelles afin de répondre aux besoins et de surmonter les problèmes. La coopération internationale dans le domaine de la recherche est importante car elle permet de coordonner les solutions avec les problèmes qui se posent. La question du vieillissement dans les pays en développement devra être examinée dans ce contexte de manière plus intense encore à l'avenir. L'un des événements importants de la politique en faveur des personnes âgées au niveau européen sera l'Année européenne pour les personnes âgées et de la solidarité entre les générations, en 1993. Le Gouvernement fédéral célébrera l'Année en organisant en Allemagne, en coordination avec les principales organisations gouvernementales et non gouvernementales, un certain nombre de congrès et autres activités. Avec un certain nombre d'activités nationales et européennes, l'Année pour les personnes âgées servira à souligner l'importance de la question du vieillissement. Nous souhaitons que le public ait une image plus réaliste des personnes âgées. Nous souhaitons que cette image corresponde à celle que les personnes âgées ont d'elles-mêmes et souhaitent donner d'elles-mêmes.

Je crois indispensable d'amener les personnes âgées à contribuer volontairement à la mise en place des structures sociales et économiques. Les Etats qui bénéficieront de cette assistance auront beaucoup à apprendre de cette génération. Et cela sera particulièrement important lorsqu'il faudra mettre en place des programmes d'aide aux personnes âgées dans les pays en développement et dans les jeunes démocraties d'Europe orientale. Les

Mme Rönsch (Allemagne)

personnes âgées elles-mêmes pourront tirer profit de cette participation et, en même temps, prendre à nouveau une part active à la vie de la société.

Les accords de coopération déjà signés avec les Etats voisins en matière de politique en faveur des personnes âgées, de même que ceux qui sont en préparation, visent entre autres la promotion mutuelle de la coopération par les organisations non gouvernementales en matière de services socioculturels pour les personnes âgées. La collaboration d'un large éventail d'organisations pour résoudre les problèmes pressants de développement en Europe de l'Est revêt une importance particulière.

En conséquence, je me félicite au plus haut point que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires des Nations Unies à Vienne s'apprête à organiser, en coopération avec HelpAge International, une réunion d'experts sur le thème "Soins aux personnes âgées dans les pays d'Europe de l'Est". Cette réunion d'experts contribuera utilement à l'exécution du Plan d'action international sur le vieillissement - résolution 45/106 - adopté par la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Elle servira également à une analyse des projets pratiques et des nouveaux domaines d'action des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en matière de services socioculturels pour les personnes âgées dans les Etats d'Europe de l'Est soucieux de réforme.

Les organisations non gouvernementales qui élaborent projets et programmes destinés à améliorer le sort des personnes âgées doivent voir leur capacité d'organisation renforcée. Aussi suis-je heureuse de voir que les organisations non gouvernementales, de l'Est à l'Ouest, mettent en commun leur expérience pour trouver des solutions à ces problèmes sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Des efforts doivent être faits à cet égard pour contribuer à la création d'un réseau de coopération en matière de services socioculturels pour les personnes âgées dans les jeunes démocraties d'Europe de l'Est.

Nous apprécions le travail des comités où les représentants gouvernementaux débattent des questions du vieillissement et coordonnent leurs stratégies. L'Allemagne continuera elle aussi à participer de manière constructive à ce travail.

Enfin, je voudrais une fois de plus souligner notre obligation de fournir une assistance à l'Europe de l'Est et aux pays en développement.

Mme Rönsch (Allemagne)

Les Etats d'Europe centrale et orientale soucieux de réformes, de même que les Etats qui ont succédé à l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ont besoin de notre aide pour édifier leurs démocraties et leurs systèmes économiques. Les structures sociales d'autan, que les Etats soucieux de réformes, avec leurs possibilités limitées, ont héritées des gouvernements qui les ont précédés, ne fonctionnent que dans une très faible mesure après l'effondrement de leurs administrations totalitaires. A moins que nous ne tenions compte de la dimension sociale, notre assistance sous toutes ses formes à l'édification de la démocratie et de l'économie de marché restera à l'état de squelette.

Les conditions de vie matérielles et sociales des personnes âgées qui n'ont aucune possibilité d'assurer leur niveau de subsistance par un emploi rémunéré se sont sensiblement aggravées. Les structures familiales s'écroulent et, souvent, privent les personnes âgées de leur dernier soutien. Ce sont les membres les plus faibles de la société, les personnes âgées, qui sont le plus atteintes par l'absence de structures efficaces et opérationnelles dans le domaine social.

Les mesures correctives prises par mon ministère sont destinées à permettre aux Etats soucieux de réformes de mettre à jour les structures encore existantes de services socioculturels pour les personnes âgées ou même d'élaborer de nouvelles structures, ce qui est tout à fait conforme à la devise "une assistance en vue de l'auto-assistance". Nous voulons faire connaître aux organes décisionnels dans les domaines politique et social des pays soucieux de réformes les règles et le mode de fonctionnement des structures modernes des services socioculturels pour les personnes âgées. Je m'attends à ce que ces mesures aient un effet considérable sur une base très large, ce qui sera finalement à l'avantage des personnes âgées. Les nouvelles possibilités ont également une signification extraordinaire. Je songe à ce propos aux rencontres pour les personnes âgées, aux échanges d'expérience et de connaissances entre les experts des services socioculturels pour les personnes âgées, à la dissémination de l'information et aux projets qui sont parrainés par notre ministère.

La situation des personnes âgées dans les jeunes démocraties reflète les structures sociales et gouvernementales qu'elles connaissent. Si nous

Mme Rönsch (Allemagne)

parvenons à soutenir ces Etats et à les aider à améliorer les conditions d'existence de leurs personnes âgées, cela contribuera aussi à maintenir les valeurs sociales et culturelles.

Dans les nations industrielles, ce n'est pas sans étonnement que l'on apprend que les structures d'âge des populations changent plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. En 2025, plus de 70 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivront dans ce que nous considérons aujourd'hui comme des pays en développement.

C'est un problème particulier que le déséquilibre croissant dans la structure de la population des pays en développement, et en particulier de beaucoup de pays d'Afrique. L'aide déjà fournie dans ce domaine par la communauté des nations du monde doit être encore accrue. De même, le Fonds Banyan, qui vient d'être créé, joue à cet égard un rôle important. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir dire à l'Assemblée générale qu'une résidence pour personnes âgées, financée par les ressources du Fonds, a été inaugurée en Ouganda le 4 octobre dernier. A cette occasion, je remercie l'Ouganda, et surtout le diocèse de Mukono, qui, en plus d'avoir fourni le terrain, assumera également l'entretien de ce foyer.

Le Gouvernement fédéral s'efforce de mettre au point des mesures et des programmes qui fourniront un appui aux pays du tiers monde pour la création de leurs propres systèmes d'assurance sociale. Les changements dans les structures d'âge dans les pays en développement accroîtront substantiellement à l'avenir la nécessité de fournir ce type d'assistance.

La politique d'aide au développement de mon pays appuiera de plus en plus à l'avenir des mesures collectives spécifiquement adaptées aux personnes âgées dans le tiers monde. Je citerai à cet égard des exemples concrets comme la création d'écoles de soins infirmiers aux personnes âgées en Corée et l'expansion des services d'assistance à portes ouvertes pour les personnes âgées à Mexico. Pour appuyer ces mesures, mon ministère s'occupera encore plus que par le passé des questions de coopération avec des Etats moins développés.

A cet égard, nous estimons que nous avons une part de responsabilité s'agissant de la création d'un monde de paix fondé sur la participation équitable et égale de tous les peuples.

M. KAARIA (Finlande) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Finlande.

Les principes et les objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement, adopté il y a 10 ans, sont toujours valables. L'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 1982, a eu une influence considérable sur la discussion de la question du vieillissement, en particulier sur les attitudes des gens. Aujourd'hui, les personnes âgées sont perçues de plus en plus comme une ressource. L'indépendance, l'initiative et le fait d'habiter sa propre maison sont des aspects qui sont de plus en plus soulignés dans les pays nordiques. L'importance accordée aux services pour les personnes âgées s'est déplacée des structures institutionnelles aux soins ouverts.

Dans les pays nordiques, le statut social des personnes âgées s'est amélioré en raison d'un accroissement de leur âge moyen et de meilleures conditions sociales et médicales. Il faut donc dûment tenir compte de leurs besoins dans tous les secteurs de la vie en société : vie professionnelle, politique familiale, éducation et planification communautaire. Cela a amené une amélioration des conditions nécessaires à une vie indépendante qui, à son tour, a conduit à une compréhension et à une coopération accrues entre les générations.

Dans les pays nordiques, la masse des dépenses relatives à la vieillesse est consacrée aux pensions. Bien que les structures et les niveaux d'indemnisation des programmes de pension nordiques varient considérablement d'un pays à l'autre, la sécurité du revenu des personnes âgées, comparée sur le plan international, est bonne dans tous les pays nordiques.

Dans les pays nordiques, les pensions de retraite ont soulagé les générations plus jeunes des responsabilités personnelles quotidiennes nécessaires pour assurer les conditions de vie des générations plus âgées. La croissance prévisible des dépenses totales au titre des pensions ne va cependant pas sans nous inquiéter. Il est évident que nous devons réformer nos régimes de retraite pour contenir les dépenses.

A l'heure actuelle, la retraite avant l'âge pose un problème particulier. Il est paradoxal qu'alors que la santé de la population vieillissante s'améliore, le désir des gens de prendre leur retraite avant d'atteindre l'âge pensionnable s'accroisse.

M. Kääriä (Finlande)

Un des grands objectifs des politiques nordiques de sécurité sociale est de fournir à tous les résidents des services complets sur le plan social et dans le domaine de la santé. Nous avons relativement bien réussi à cet égard. Toutefois, il est justifié de se demander si nous avons consacré une attention suffisante à la vie quotidienne des personnes âgées. Tenons-nous suffisamment compte de leurs propres désirs? Leur participation à la société est-elle adéquatement protégée? Sommes-nous attentifs à la voix et à la sagesse des personnes âgées ou bien nous contentons-nous de planifier leur vie de l'extérieur, selon notre propre système de valeurs?

M. Kääriä (Finlande)

Le degré de connaissance de la question du vieillissement, de la prévention des problèmes relatifs à la vieillesse et des possibilités offertes par la communauté est particulièrement important. Au cours des dernières années, les personnes âgées elles-mêmes, grâce à des organisations de personnes retraitées, ont pris une part de plus en plus active dans l'amélioration du bien-être et des services nécessaires à assurer ce bien-être de leur propre groupe. La participation et l'égalité restent des objectifs majeurs et impliquent le fait que les retraités doivent se voir accorder les mêmes possibilités que les autres en ce qui concerne la prospérité financière, l'éducation, le travail, le logement, les voyages, les activités culturelles et les loisirs.

D'après une nouvelle loi promulguée en Norvège, les municipalités et les comtés norvégiens se verront obligés de nommer des conseils pour les personnes âgées. Ce conseil est un organe consultatif indépendant composé de cinq à neuf retraités choisis par l'union des personnes retraitées et qui sont nommés par la municipalité ou le comté. Leur tâche est de formuler des recommandations sur toutes les questions de politique générale concernant les personnes âgées, qu'elles soient avancées par la municipalité ou par le comté ou qu'elles proviennent de leur propre initiative.

L'élévation de la moyenne d'âge de la population signifie qu'un nombre croissant de personnes ont besoin de soins spéciaux et de services. Les personnes âgées qui souffrent, en particulier, de sénilité mentale ont besoin d'assistance et de services divers. En Suède, une réforme administrative d'ensemble est en cours d'organisation, qui prévoit une forte augmentation du nombre de logements sociaux pour personnes âgées atteintes de sénilité mentale et pour les personnes ayant des besoins semblables.

Dans les pays nordiques, où les services d'aide sociale pour les personnes âgées étaient assurés essentiellement dans le cadre institutionnel, une des plus importantes réévaluation a été de faire passer graduellement ces services sous la responsabilité des collectivités. Ceci a été rendu possible grâce à l'amélioration de la situation en matière de santé et de la situation financière des personnes âgées ainsi que des conditions de logement. Le Danemark possède déjà un système progressiste et novateur de services de logement, qui fournit aux personnes âgées un large éventail de choix et de combinaisons différents.

M. Kääriä (Finlande)

Le nombre et la proportion de personnes âgées qui vivent dans leur foyer vont croissant. Ceci indique que l'augmentation du nombre de personnes âgées ne signifie pas nécessairement un accroissement du besoin de services sociaux. Nous pouvons exercer une influence à cet égard par notre action et par les choix que nous faisons, comme le montre l'exemple danois.

Les politiques d'aide sociale à la vieillesse sont étroitement liées à l'économie et aux ressources financières disponibles. Dans les années à venir, l'application des objectifs visés par ces politiques sera influencée par la croissance ralentie de nos économies nationales, par comparaison à ce à quoi nous étions accoutumés pendant les années 80. Les personnes âgées seront en concurrence avec d'autres secteurs de l'économie pour obtenir les ressources nécessaires à satisfaire leurs besoins. Ceci implique la nécessité de définir des priorités fondées sur des valeurs communes et d'utiliser de façon efficace les ressources disponibles.

Etant donné les changements démographiques et économiques, le développement de nos politiques nationales en faveur des personnes âgées devrait être fondé sur les principes suivants. Les frontières entre soins institutionnels et soins privés devraient être supprimées et les personnes âgées nécessitant des soins devraient pouvoir choisir entre les deux. Les divers moyens de procurer les services nécessaires doivent être discutés ouvertement. La coopération entre les services sociaux et les soins de santé doit être intensifiée. La stricte division du travail entre les différentes catégories de professionnels dans le cadre du réseau de services doit être réduite et les soins à titre officieux et les activités bénévoles doivent être encouragés. De plus, les personnes âgées elles-mêmes auront à l'avenir une part de responsabilité plus grande pour assumer le coût de ces services.

Afin d'être à même de poursuivre une politique saine de bien-être social pour les personnes âgées, tant sur le plan social qu'économique, il est important d'encourager les contributions des familles, des collectivités locales et des personnes âgées elles-mêmes, qui viendront compléter l'appui financier adéquat apporté par la société. Par exemple, les retraités en bonne santé pourraient souhaiter aider leurs concitoyens en moins bonne condition, à condition de trouver les moyens appropriés pour ce faire.

M. Kääriä (Finlande)

En Finlande, nous sommes en train d'amender notre législation sociale afin d'améliorer le statut juridique des donneurs de soins à titre officieux, dans la plupart des cas des membres de la famille. Le but est de faire en sorte que les personnes âgées de santé fragile puissent continuer à vivre dans leur entourage familial et que la fourniture de soins à titre officieux devienne une véritable alternative à un emploi rémunéré en dehors du foyer.

Je viens d'évoquer les grandes lignes des politiques d'aide sociale pour les personnes âgées dans les pays nordiques et les perspectives d'avenir de ces politiques, qui présentent de nombreux points communs avec les huit objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 proposés par le Secrétaire général dans son rapport (A/47/339). Nous considérons particulièrement important l'objectif mondial No. 3, relatif à l'appui à apporter aux programmes d'action par les collectivités locales afin de mettre en place de meilleurs services et programmes pour les personnes âgées. Cet objectif correspond à l'approche nordique, qui tend à faire passer la prise de décisions et les responsabilités davantage au niveau local, un niveau plus proche des besoins réels des citoyens.

En mettant au point des politiques d'aide sociale pour les personnes âgées, il est d'une importance capitale d'intensifier la coopération tant au niveau national qu'international, qu'il s'agisse des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations de volontaires et de chercheurs - sans oublier les personnes âgées elles-mêmes. Une telle coopération nécessite un échange d'informations meilleur entre l'Organisation des Nations Unies, ses Etats Membres et autres organes. A l'avenir, des conférences régionales pourraient être envisagées, car les problèmes varient considérablement d'une région à l'autre. Etant donné que les ressources disponibles dans un proche avenir n'iront peut-être pas croissant, les contacts existant actuellement, tel que le réseau des organisations non gouvernementales, devraient être utilisés de façon plus efficace.

Le rapport du Secrétaire général attire tout particulièrement l'attention, à juste titre, sur la situation des pays en développement et sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées dans ces pays. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer, spécialement en

M. Kääriä (Finlande)

appuyant les projets relatifs au vieillissement de la population dans les pays en développement. En dépit de l'urbanisation et autres changements structurels dans la société, les pays en développement devraient se voir encouragés et appuyés dans leurs efforts tendant à maintenir les structures familiales dans lesquelles les personnes âgées sont respectées et prises en charge dans leur foyer même.

Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général, les grands objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement, qui a été adopté il y a 10 ans, n'ont pas été réalisés. Par conséquent, il aurait été souhaitable qu'au cours de cette série de réunions spéciales, il soit soumis à l'Assemblée générale une évaluation de l'impact de la décennie écoulée sur les conditions de vie des personnes âgées et sur la mise en place de politiques d'aide sociale en leur faveur.

Dans son rapport, le Secrétaire général nous fait part de l'impact négatif d'un problème démographique d'une ampleur incontrôlable. Bien que cette préoccupation soit notre préoccupation à tous, une approche positive et réaliste, fondée sur des informations adéquates, serait un point de départ important pour formuler des programmes d'action nationaux et régionaux. L'élaboration d'objectifs et de programmes nationaux est de la plus haute importance, mais il ne suffit pas de nous fixer des objectifs et d'adopter des programmes nationaux. Une application et une évaluation actives des mesures prises sont également nécessaires.

Toutes les nations ont besoin de politiques d'aide sociale qui soient ouvertes aux réformes et aux innovations et fondées sur les besoins des personnes âgées. Par la coopération internationale, nous pouvons beaucoup apprendre les uns des autres, tout en appliquant des modèles d'action qui soient adaptés à nos propres pays et à nos propres cultures. Je suis convaincu que la tenue des ces quatre séances spéciales de l'Assemblée générale consacrées à des problèmes relatifs au vieillissement vont nous donner un nouvel élan pour repenser et reformuler nos politiques relatives à la vieillesse tant au niveau national qu'international.

M. NKOMO (Zimbabwe) : La délégation du Zimbabwe adresse ses plus sincères condoléances et sa profonde sympathie à la délégation de l'Egypte et, par son entremise, aux familles des victimes du récent tremblement de terre qui a coûté la vie à de nombreuses personnes et provoqué de grandes souffrances dans la population comme au Gouvernement de l'Egypte.

Ce dixième anniversaire nous donne l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action international de Vienne de 1982 et d'adopter les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, réalisation véritablement pratique.

La question du vieillissement est d'importance vitale pour les pays en développement, contrairement au mythe selon lequel elle n'intéresserait que les pays développés. La population du globe devrait atteindre 6,3 milliards de personnes d'ici à l'an 2007, les deux tiers habitant les pays en développement. Selon les projections des Nations Unies pour la période de 1980 à 2025, la région africaine connaîtra l'un des taux les plus importants d'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus de toutes les régions du monde. Ainsi, on estime que la population âgée passera de 22,9 millions en 1980 à 101,9 millions en 2025.

Il importe également de souligner que dans les décennies à venir, la population âgée de l'Afrique restera essentiellement rurale. Les projections récentes indiquent qu'en l'an 2000, environ 60 % de ces personnes vivront dans des régions qualifiées de rurales.

En raison du coût des structures de soutien pour les personnes âgées, les pays en développement s'engageront probablement dans une voie différente de celle adoptée en général dans les pays développés en matière de protection sociale. L'incidence sur les politiques de l'accroissement rapide de la population âgée en Afrique pendant la période de 1980 à 2025 s'accusera plus encore si on considère que ce groupe augmentera plus vite que la population dans son ensemble. Le fait que, en l'an 2000, une plus grande partie des personnes âgées d'Afrique vivront dans des régions qualifiées de rurales est donc préoccupant. La grande augmentation du nombre de personnes âgées doit inciter les planificateurs à prévoir des soins de santé, de sécurité sociale, de sécurité du revenu et de réadaptation adaptés à ce secteur en croissance rapide de la population. Bien que l'infrastructure des services doive être

M. Nkomo (Zimbabwe)

renforcée dans le contexte tant urbain que rural pour répondre aux besoins du nombre grandissant de personnes âgées, les législateurs devraient porter une attention toute spéciale aux régions rurales historiquement plus faibles.

Les systèmes de sécurité sociale de l'Etat ne sont pas bien implantés dans la plupart des pays en développement. Selon les données dont nous disposons, la famille élargie et la communauté restent les sources principales de soins pour les personnes âgées, conservant ainsi la responsabilité traditionnelle de fournir le logement, les vêtements, les aliments et les soins de santé nécessaires. Cependant, étant donné l'urbanisation, l'industrialisation et la modernisation, il est clair que ce système de soutien ne cesse de s'affaiblir. Parmi les causes de cette situation, il faut citer la séparation physique des membres de la famille lorsque les jeunes vont travailler dans des plantations, des mines ou des usines éloignées ou s'installent dans les villes pour y chercher un emploi ou s'y instruire.

Le volume grandissant de la section vulnérable de la population est très préoccupant en lui-même. Jusqu'ici, en raison d'un taux anormalement élevé de dépendance des jeunes, le système de services sociaux visait surtout à satisfaire les besoins de la population jeune. A l'avenir, avec l'augmentation du taux de dépendance des personnes âgées comparativement aux jeunes, il faudra s'attacher davantage à développer des services destinés aux personnes âgées.

Les soins de santé pour les personnes âgées constituent un autre problème. Les personnes les plus sujettes aux problèmes de santé sont soit très jeunes ou très âgées. Diverses études traitant de l'état de santé des personnes âgées au Zimbabwe indiquent qu'un nombre important de ces personnes, dans les régions rurales comme dans les régions urbaines, souffrent de diverses sortes d'affections à un moment ou à un autre et que, dans certains cas, il s'agit d'affections chroniques. Pourtant, les systèmes de soins de santé destinés particulièrement aux besoins des personnes âgées sont loin d'être complets. Les personnes âgées doivent se contenter du système général de soins de santé, qui est non seulement mal adapté à leurs besoins particuliers mais aussi difficilement accessible. Il existe donc un besoin

M. Nkomo (Zimbabwe)

croissant de compléter les ressources de la famille par des services extérieurs destinés aux personnes âgées. Ces soins supplémentaires sont particulièrement nécessaires dans le cas des personnes âgées qui vivent seules, par choix ou par la force des circonstances.

Les femmes âgées sont beaucoup plus vulnérables que les hommes. Dans notre tradition, les femmes dépendent en grande partie des hommes. Sur le plan de l'éducation, elles sont également très en dessous du niveau des hommes. Elles sont plus vulnérables encore du fait que la plupart d'entre elles deviennent veuves lorsqu'elles sont âgées, étant donné que les femmes vivent généralement plus longtemps. Au Zimbabwe, parmi les personnes âgées vivant seules, le pourcentage de femmes est beaucoup plus élevé.

Le SIDA a apporté une dimension nouvelle au problème en inversant le système de rôles traditionnel selon lequel les enfants et les petits-enfants s'occupaient des personnes âgées de la famille. Ce sont maintenant les personnes âgées qui, de plus en plus, doivent assumer la tâche énorme du soin des orphelins. Cette tâche revient presque exclusivement aux femmes âgées. Au Zimbabwe, la population âgée de 60 ans ou plus est estimée à l'heure actuelle à 500 000 personnes, soit environ 5 % de la population totale.

En dépit de ce nombre élevé, on est mal sensibilisé aux besoins des personnes âgées et, de ce fait, on a négligé de mettre au point les systèmes de soutien nécessaires. Cet état de choses est des plus regrettables, surtout lorsque l'on considère la dimension sérieuse qu'acquiert le problème des personnes âgées. Deux facteurs importants peuvent expliquer la tendance actuelle à négliger quelque peu ce problème : une proportion relativement faible de personnes âgées dans le passé et un système efficace de soutien traditionnellement fourni aux personnes âgées par leur famille. Mais cette situation est en train de changer rapidement, au détriment des personnes âgées.

Après avoir examiné la situation mondiale et locale, je passerai maintenant aux mesures que le Zimbabwe a élaborées pour améliorer la vie et la protection des personnes âgées au cours de la dernière décennie.

Peu après son indépendance, en 1980, le pays a proclamé une politique de santé de nature à promouvoir les soins de santé primaires. Cette stratégie de soins de santé primaires est destinée à permettre au plus grand nombre de nos

M. Nkomo (Zimbabwe)

ressortissants, surtout les pauvres et ceux qui vivent dans des régions inaccessibles, de profiter des services de santé. Bien que ces services de santé n'aient pas été expressément orientés vers les personnes âgées, celles-ci n'étaient pas exclues pour autant.

Un programme énergique de nutrition a également été lancé depuis l'indépendance. Cette mesure, qui a été intégrée aux soins de santé primaires, est avant tout destinée aux enfants de moins de 5 ans, mais est également accessible aux personnes âgées.

M. Nkomo (Zimbabwe)

Un atelier international de mise au point du Plan d'action pour les personnes âgées s'est tenu en 1986 au Zimbabwe. La nécessité de créer un comité intersectoriel chargé d'élaborer des stratégies et de coordonner des programmes visant au bien-être des personnes âgées a été l'une des recommandations les plus utiles de cet atelier. Ce comité, qui regroupe des représentants du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales, des Eglises et des institutions d'enseignement, a obtenu des résultats remarquables en incitant notre gouvernement à mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

Une loi sur le bien-être social a été promulguée en 1988. Il s'agissait d'accorder une aide officielle aux groupes défavorisés dont les personnes âgées.

De plus, une loi nationale sur la sécurité sociale a été promulguée pour garantir la sécurité du revenu aux personnes âgées ayant travaillé tant dans les secteurs traditionnel que non traditionnel. Ces deux textes législatifs sont la preuve concrète des mesures entreprises par mon gouvernement, conformément au Plan d'action de Vienne, pour assurer la sécurité du revenu aux personnes âgées nécessiteuses.

Dans l'ensemble, les politiques gouvernementales et non gouvernementales sont destinées à favoriser l'indépendance des personnes âgées dans leur propre environnement familial. Des programmes, tels que l'assistance publique, les secours en cas de sécheresse, un service d'aide familiale, les repas apportés à domicile, la réadaptation à assise communautaire et les soins de santé primaires, sont destinés à renforcer le soutien familial et le bien-être des personnes âgées.

Nos politiques et programmes mettent l'accent sur l'assistance à assise communautaire, mais il y a des cas exceptionnels où il faut que les personnes âgées soient soignées en institution. Le Zimbabwe compte plus de 35 foyers pour personnes âgées dirigés par des organisations non gouvernementales et des Eglises. Notre gouvernement contribue aux soins des personnes âgées dans ces institutions en subventionnant la construction de telles institutions et leur administration en fonction du nombre de pensionnaires.

En 1991, un atelier a procédé au réexamen du Plan d'action de 1986 pour les personnes âgées du Zimbabwe. Cet atelier a pris note des quelques progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, mais il a fait remarquer que,

M. Nkomo (Zimbabwe)

faute de textes législatifs d'ensemble propres à favoriser l'indépendance des personnes âgées, l'accessibilité au logement, la réadaptation et un changement d'attitude positif des communautés à l'égard des personnes âgées, c'est-à-dire les considérer comme des membres utiles et leur garantir la sécurité du revenu et l'accessibilité aux services de santé, ce plan d'action serait sérieusement limité.

En conséquence, le Gouvernement du Zimbabwe est maintenant décidé à créer un texte législatif d'ensemble englobant aussi bien le Plan d'action de Vienne de 1982 que le Plan d'action du Zimbabwe de 1986 pour répondre aux besoins de nos personnes âgées d'une manière plus pratique et plus utile.

Le Zimbabwe a eu beau obtenir d'assez bons résultats jusqu'à maintenant, je voudrais faire remarquer que l'application du Plan d'action de Vienne s'est faite d'une manière inégale, qui peut être imputable à diverses raisons dont l'insuffisance des ressources dans les pays en développement. Quant à l'avenir, nous estimons que les soins communautaires, fondés sur une volonté politique et appuyés par des instruments juridiques appropriés de la part des gouvernements, constitueront le meilleur moyen de satisfaire aux besoins des personnes âgées d'une manière plus efficace, plus systématique et plus rentable.

Compte tenu du vieillissement démographique prévisible, nous craignons que nos infrastructures sociales et économiques ne progressent pas en proportion, ce qui devrait amener les gouvernements nationaux et la communauté internationale à réviser leurs stratégies.

A notre avis, ces stratégies doivent viser à permettre aux personnes âgées d'avoir une vie aussi normale que possible dans leurs propres foyers, dans un environnement familial et au sein de la communauté locale; à fournir les soins et le soutien appropriés pour aider ces personnes à être aussi indépendantes que possible; à leur donner un plus grand pouvoir d'intervention quant à leur façon de vivre et les services dont elles ont besoin.

La première décennie du Plan d'action, il est vrai, a permis de mieux prendre conscience du problème du vieillissement et des potentialités des personnes âgées, mais nos projets d'avenir ne peuvent être pleinement réalisés sans un apport de ressources considérable vers les pays en développement.

M. Nkomo (Zimbabwe)

Le Zimbabwe approuve les objectifs globaux contenus dans le rapport du Secrétaire général (A/47/339) qui constituent une stratégie pratique permettant de mobiliser l'intérêt, l'enthousiasme, la compétence et l'expérience de nombreuses personnes âgées et définir les priorités jusqu'à l'an 2000 avancées dans le document. Nous sommes convaincus que ce document fournit le cadre adéquat pour les activités à entreprendre aux niveaux national et international.

A cet égard, nous préconisons instamment le renforcement des institutions régionales, surtout de la Société africaine de gérontologie, de création récente et aux réalisations insuffisantes, et de l'Institut Panos, de même que des institutions pertinentes des Nations Unies.

Nous espérons vivement que lorsque le Comité sur le développement social se réunira l'an prochain à Vienne et commencera à préparer le Sommet mondial pour le développement social de 1995, l'ordre du jour comportera un chapitre spécifique sur les personnes âgées.

Mme TAVARES de ALVAREZ (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de la République dominicaine souhaite, tout d'abord, s'associer aux expressions de condoléances que la délégation du Zimbabwe à adressées à la nation égyptienne à la suite du désastre qui s'y est produit.

D'un façon générale, la célébration d'un anniversaire nous pousse à évoquer le passé. Néanmoins, c'est un changement créatif que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 1982, et son résultat immédiat, le Plan d'action international sur le vieillissement, ont mis en mouvement. Le Plan était orienté vers l'avenir. On peut mesurer son succès au fait qu'aujourd'hui nous ne nous limitons pas seulement à en faire l'éloge, mais à le considérer comme le fondement de notre travail; nous lui donnons une nouvelle forme pour l'adapter aux circonstances changeantes et à notre perception de ce que signifie le vieillissement des populations pour nos sociétés. Le Plan d'action se définit moins par ce qui s'est passé que par ce qui se passe et ce qui doit se passer à l'avenir.

La preuve se trouve dans le rapport du Secrétaire général relatif à l'exécution du Plan d'action international sur le vieillissement, sa

Mme Tavares de Alvarez (R  p. dominicaine)

c  l  br  ation, son valuation et sa planification o   il est rendu hommage au Plan d'action sur le vieillissement pour sa grande vitalit   et son pouvoir d'adaptation. Comme le dit le rapport :

"... 1992 a t   un aboutissement, mais surtout, un point de d  part."
(A/47/369, par. 47).

Les attitudes commencent  changer. Le monde commence enfin  se rendre compte que le vieillissement de la population implique beaucoup plus que l'assistance humanitaire. Les mots m  mes que nous employons expriment cette transformation. On n'entend plus parler des probl  mes de vieillissement, on parle davantage du vieillissement productif. Nous nous soucions non seulement d'aider les personnes g  es, mais aussi de leur donner un pouvoir de d  cision. Dans le contexte pratique du d  veloppement, auquel le vieillissement est li  , il y a cette notion bien enracin  e que la d  pendance entre les g  n  rations n'est pas unidirectionnelle. Finalement, nous reconnaissons tout le potentiel humain des personnes g  es.

Mme Tavares de Alvarez (Rép. dominicaine)

Nous apprenons à adapter nos objectifs aux ressources et à la technologie dont nous disposons. Nous savons maintenant combien il est important de faire participer les organisations non gouvernementales et le secteur privé aux efforts de coopération, afin de pouvoir obtenir ce que les gouvernements par eux-mêmes ne peuvent pas bien réaliser, ou ne peuvent pas réaliser du tout. Nous prenons également de plus en plus conscience du fait que nous avons sous-estimé les capacités d'un groupe humain d'importance fondamentale : les personnes âgées. L'obstacle qui s'est souvent interposé n'est pas le potentiel créateur et productif des personnes âgées, mais les limites de notre propre imagination.

Un domaine d'importance capitale, dans lequel ce nouveau genre d'association a commencé à porter ses fruits, est celui du vieillissement productif. Au cours de la dernière décennie, nous nous sommes rendu compte de ce que les personnes âgées n'ont pas seulement des besoins à satisfaire, elles ont également beaucoup à offrir à la société. Dans nos pays en développement il est heureux que nous ayons enfin reconnu qu'avec un peu d'aide, beaucoup de personnes âgées sont capables d'apporter une contribution à la société, tout en s'aidant elles-mêmes.

Etant donné qu'à l'heure actuelle la conjoncture économique est souvent caractérisée par une croissance nulle, c'est un type de solution qui assure un rapport coût-efficacité rentable. Le vieillissement de la population mondiale est une conséquence du développement. Mais, comme on l'a fait remarquer au Conseil mondial des Eglises, les personnes âgées sont également devenues victimes du développement. Pourquoi ne pas boucler la boucle et permettre aux personnes âgées qui le peuvent - la majorité d'entre elles ont de 60 à 75 ans -, de participer au processus de développement, et ce faisant, de le promouvoir et de s'aider elles-mêmes.

Dans nombre de nos pays, les entreprises employant des personnes du troisième âge sont un moyen de plus en plus efficace grâce auquel le vieillissement productif peut devenir une réalité. Avec des investissements de capital modestes, dans les pays en développement on a déjà mis sur pied de telles entreprises qui se consacrent à des commerces aussi variés que la garde d'enfants, la boulangerie, les ateliers de réparation d'automobiles et le traitement de textes.

Mme Tavares de Alvarez (Rép. dominicaine)

Les organisations non gouvernementales parrainent souvent ce genre de projets. L'entreprise privée a également commencé à jouer un rôle important à cet égard. Après tout, la stabilité sociale et la possibilité de voir les charges fiscales diminuer sont des encouragements importants.

Dans le rapport du Secrétaire général, on mentionne l'Association du Fonds Banyan qui vient d'être créé. Ce fonds fait partie d'une nouvelle association visant à donner un peu d'aide aux initiatives en faveur d'un vieillissement productif. Le Fonds, dont le siège est à Paris, est une organisation privée indépendante, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Entre autres activités, elle recueille des fonds dans le secteur privé et auprès d'autres organisations non gouvernementales pour financer des projets qui permettent aux personnes âgées de gérer leur propre avenir économique, voire de devenir des éléments actifs du développement économique, au lieu de se limiter à être des bénéficiaires passifs de l'assistance.

Dans ce rapport, on parle également de l'Institut international sur le vieillissement, dont le siège est à Malte, qui a été créé sous les auspices de l'ONU. Cet institut s'est livré à des enquêtes d'un intérêt vital, a diffusé des informations et a fourni une formation dans le domaine du vieillissement.

Tout aussi encourageante est la création récente de la Société africaine de gérontologie, qui a fait preuve d'une grande initiative, notamment à l'égard des autres nombreux problèmes économiques aigus qui frappent ce continent.

Nous souhaitons rendre tout particulièrement hommage aux nombreuses contributions que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a apportées au Programme des Nations Unies sur le vieillissement. Dans son projet d'enquête, intitulé "Conséquences du changement démographique et du vieillissement mondial de la population sur le développement", on définit les rôles, les relations et les contributions des personnes âgées, de leurs familles et de leurs communautés dans nos pays en développement. Ce projet doit nous aider à formuler des programmes et des projets qui seront particulièrement adaptés à notre expérience en matière de vieillissement, qui n'est pas toujours la même que celle des pays développés. Le projet est financé par le Fonds des Nations Unies pour la population et cofinancé par

Mme Tavares de Alvarez (Rép. dominicaine)

HelpAge International, la American Association of Retired Persons (AAR) et SSM Bridges International Center on Aging. Le Gouvernement de la Suède a également apporté une contribution importante.

Nous sommes particulièrement fiers d'ajouter à ces réalisations l'inauguration, qui aura lieu en janvier 1993, à Santiago, en République dominicaine, d'un centre sur le vieillissement, sous les auspices de SSM Bridges International Center on Aging. Ce centre servira de laboratoire de recherches pour mettre à l'essai et en oeuvre de nouvelles orientations visant à donner un plus grand pouvoir de décision aux personnes âgées dans un pays du tiers monde. Ces orientations se caractériseront principalement par leur adaptabilité à d'autres pays.

L'expérience nous a enseigné que, pour améliorer le sort des personnes âgées à l'heure actuelle et à l'avenir, il convenait principalement de ne plus les traiter en marginaux et de les intégrer dans la vie sociale. Il s'agit ou non de citoyens qui possèdent des droits et des responsabilités comme les autres. Dans la négative, ils ne peuvent qu'être une charge pour les ressources limitées de la société à un moment où d'autres groupes leur font concurrence. En tant que citoyens, ils peuvent apporter leur contribution en ajoutant à l'ensemble des ressources matérielles d'autres ressources intangibles telles que l'expérience, les connaissances et la sagesse, dont on aura un besoin urgent dans les décennies à venir.

Pour mettre en route ce processus, nous devrons convaincre les responsables des politiques de l'importance stratégique de ce secteur de la population, car inévitablement, il nous faudra allouer une partie des maigres ressources publiques aux programmes concernant le vieillissement. Ce sera politiquement plus faisable si l'on y voit une façon de profiter du potentiel productif des personnes âgées et, par conséquent, un investissement et non pas une charge sociale supplémentaire.

Mme Tavares de Alvarez (Rép. dominicaine)

À notre avis, nous nous orientons dans la bonne direction. Le rapport du Secrétaire général, intitulé "Objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 : stratégie pratique" est la plus récente initiative du Programme des Nations Unies sur le vieillissement. Il est question dans ce rapport de ce que l'on peut faire à l'heure actuelle et des moyens de promouvoir une utilisation plus efficace des structures, des procédures et des recours existants. Le rapport est encourageant, non seulement par les détails qu'il contient mais également par son ton général. Il y est dit notamment :

"Ces stratégies portent sur des activités de base, ce qui permettra de procéder, en fonction de l'expérience acquise, à des extensions et des ajustements au cours de la décennie." (A/47/339, par. 12)

C'est ainsi que nous abordons nos tâches, avec un esprit ouvert, pour tenter de trouver le moyen de parvenir aux meilleurs résultats.

Le document relatif aux objectifs mondiaux indique clairement que nous n'essayons pas de traiter les personnes âgées comme étant simplement un objet de préoccupation. Selon le rapport, les personnes âgées sont à la fois les gestionnaires et les bénéficiaires pour ce qui est de la mise au point de programmes de "vieillissement productif", programmes dont l'importance est implicite dans tout le document.

Le rapport se fonde sur l'idée que les personnes âgées ne doivent pas rester en marge de la vie sociale. C'est ainsi que l'objectif No 2 recommande d'identifier les programmes de développement ayant un volet "vieillissement" et d'inclure la question du vieillissement à l'ordre du jour des réunions interinstitutions des Nations Unies consacrées à des questions telles que la population, les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et la famille et dans les stratégies pour les décennies en cours et prochaine des Nations Unies pour le développement. Le rapport souligne également que les questions de vieillissement sont inextricablement liées à presque toutes les autres questions auxquelles nous devons faire face.

Le rapport indique également que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires est le point de convergence de la coopération multisectorielle et le catalyseur de la coopération entre le secteur structuré et le secteur non structuré. Le Centre s'occupe des cinq régions du monde,

Mme Tavares de Alvarez (Rép. dominicaine)

et il convient de souligner qu'il s'acquitte de toutes ses fonctions avec très peu de personnel. S'il est clair que cela est tout à fait insuffisant pour qu'il puisse répondre aux exigences actuelles, ça le sera davantage s'agissant des exigences auxquelles, selon les prévisions, il devra faire face à l'avenir.

Le Centre est un instrument fondamental dont nous disposons pour répondre au vieillissement de la population et coordonner nos efforts en faveur de l'objectif commun. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de méconnaître son importance ou nuire à son efficacité. Il est indispensable de le doter du personnel et des ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter dûment de son travail.

Il reste encore beaucoup à faire pour amener le monde à prendre pleinement conscience de ce que le vieillissement de la population signifie, et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour allouer les ressources voulues. C'est pourquoi nous devons commencer par adopter les mesures qui sont à notre portée.

Dans le passé, nous avons pris certaines mesures stratégiques, telles que l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, en 1982, et des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, en 1991. Quelle meilleure façon de célébrer ce dixième anniversaire que l'adoption des objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 et, en 1992, la Proclamation sur le vieillissement, expression de l'espoir placé en cette ère nouvelle où est parvenue l'humanité en devenant adulte.

C'est grâce à ce genre de mesures que nous pourrons affirmer dans 10 ans que le Plan d'action s'est également caractérisé par son vieillissement productif.

M. WANG Zhaohua (Chine) (interprétation du chinois) : L'Assemblée mondiale sur le vieillissement de 1982 et le Plan d'action international sur le vieillissement ont joué un rôle très important dans la promotion des travaux consacrés au vieillissement en Chine et dans le monde, ainsi qu'en ce qui concerne la paix mondiale, l'amitié, la solidarité et la coopération. C'est grâce aux efforts faits ces 10 dernières années par les organes et institutions connexes des Nations Unies que les pays du monde attachent désormais plus d'importance et s'intéressent davantage à la question du vieillissement.

M. Wang Zhaohua (Chine)

La tenue de réunions plénières spéciales de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées à la question du vieillissement, en vue d'évaluer le travail déjà accompli et d'aviser pour l'avenir, est un autre événement important en la matière qui revêt une importance historique en même temps qu'une autre initiative d'avenir et de sagesse qui marque une nouvelle étape historique dans l'évolution des travaux consacrés à la question du vieillissement dans le monde. Nous sommes convaincus que ces réunions spéciales revitaliseront et influenceront positivement la cause du vieillissement dans tous les pays du monde, et notamment dans les pays en développement.

Les Chinois ont pour tradition de respecter, d'aimer et de soutenir les personnes âgées. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une extrême importance à la question du vieillissement. L'application, en Chine, des résolutions pertinentes des Nations Unies sur le vieillissement et du Plan d'action international sur le vieillissement a donné lieu à des progrès remarquables.

Le Comité national chinois sur le vieillissement a été créé en 1982 en tant que mécanisme national d'application du Plan d'action sur le vieillissement; puis ce sont des comités locaux sur le vieillissement qui ont été créés ainsi que des organisations connexes, telles que la Société gérontologique, le Fonds chinois pour les personnes âgées, l'Association des universités du troisième âge et l'Association sportive des personnes âgées.

M. Wang Zhaohua (Chine)

Dans les zones rurales, des associations de personnes âgées ont été créées dans 50 % des villages. Un réseau national d'organisations consacrées au vieillissement a été ainsi mis en place, avec plus de 10 000 collaborateurs travaillant à plein temps et plus de 100 000 travailleurs et volontaires travaillant à temps partiel, qui fournissent des services aux personnes du troisième âge.

Conformément à la situation actuelle de la Chine et à ses traditions culturelles et historiques, les cinq objectifs suivants ont été fixés pour traiter la question du vieillissement : les personnes âgées doivent bénéficier d'un soutien, recevoir des soins médicaux, pouvoir contribuer à la vie de la société, apprendre toute leur vie et mener une vie intéressante et heureuse.

La question du vieillissement a bénéficié d'une vaste publicité à travers tout le pays, dans les journaux, les revues et les illustrés consacrés au vieillissement; diverses activités ont été mises en oeuvre pour marquer la Journée internationale des personnes âgées et le neuvième Festival double chinois - une journée d'hommage aux personnes âgées en Chine -, des personnes âgées modèles ont été récompensées pour leur contribution à la société et des jeunes gens exemplaires ont été honorés pour leur respect à l'égard des personnes âgées.

Des instituts académiques et des associations dans le domaine du vieillissement ont été mis en place et sont chargés de mener des recherches et des études systématiques sur le vieillissement de la population.

Vingt-huit provinces, des régions et des municipalités autonomes ont promulgué des lois locales pour les personnes âgées, destinées à protéger leurs droits juridiques, et une réglementation nationale pour la sauvegarde des droits des personnes âgées a été élaborée.

Le système de sécurité sociale a été amélioré grâce à la mise en place de principes directeurs qui allient soutien et contribution à la société, en faisant reposer le soutien social sur la contribution des personnes âgées et en faisant intervenir le rôle de la famille et de la société en faveur des personnes âgées. Un contrat familial de soutien aux personnes âgées a été largement instauré dans les zones rurales.

Le Gouvernement encourage activement les personnes âgées à participer au développement social. Sur les 100 millions de personnes âgées que compte la Chine, 35 % jouent un rôle dans différents secteurs de la société.

M. Wang Zhaohua (Chine)

Un certain nombre d'établissements pour les personnes âgées ont été créés, tels que des centres d'activité, des appartements spéciaux, des hôpitaux gériatriques et des magasins consacrés aux besoins des personnes âgées. Deux mille cinq cents écoles, plus de 70 journaux et 2 500 usines qui fabriquent des produits destinés aux personnes âgées sont au service de nos citoyens âgés. Plus de 30 millions de personnes âgées participent à diverses activités sportives.

Des liens ont été établis avec des organisations dans plus de 40 pays du monde.

Le travail accompli par la Chine ces 10 dernières années dans le domaine du vieillissement a bénéficié de l'aide et du soutien de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organisations internationales, auxquels je tiens à exprimer, au nom des 100 millions de personnes âgées chinoises, nos remerciements cordiaux.

En tant que pays en développement dont le travail en matière de vieillissement s'appuie sur des bases assez faibles, la Chine est confrontée à un certain nombre de difficultés. A l'heure actuelle, la population âgée de la Chine dépasse d'ores et déjà 100 millions de personnes et augmente à un rythme annuel de 3 %. Selon des projections, d'ici à l'an 2000, la population âgée en Chine s'élèvera à 130 millions de personnes, soit environ 10 % de la population totale, faisant de la Chine une société "âgée". D'ici aux années 2040, ce nombre atteindra son sommet avec 380 millions de personnes, soit environ 25 % de la population totale. La rapidité avec laquelle la population chinoise vieillit est unique au monde. Etant donné ce rythme rapide de vieillissement et le nombre considérable de personnes âgées, qui représentent le quart environ de la population âgée du monde et la moitié de la population âgée d'Asie, il nous faudra poursuivre nos efforts. Nous comptons beaucoup sur l'aide et le soutien continus de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Afin de mettre en œuvre les objectifs internationaux concernant le vieillissement, nous allons nous efforcer d'accomplir les tâches suivantes :

M. Wang Zhaohua (Chine)

- Améliorer le système de sécurité sociale et trouver une manière qui nous soit propre de soutenir les personnes âgées, qui renforcerait le rôle de la famille et de la société dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, la collectivité, la communauté et la famille;
- Définir une stratégie et un plan pour le travail des personnes âgées qui seraient intégrés dans le plan national de développement économique et social en vue de son application;
- Intensifier le travail de législation nationale en faveur des personnes âgées et lancer une campagne d'éducation nationale destinée à promouvoir le respect, l'amour et le soutien à l'égard des personnes âgées;

M. Wang Zhaohua (Chine)

- Formuler des politiques mettant à profit la sagesse et les connaissances pratiques des personnes âgées en leur donnant la possibilité de participer plus activement au développement social;
- Favoriser le développement des services de protection sociale, d'éducation et de santé, et les activités culturelles au service des personnes âgées;
- Créer un réseau de services avec la communauté pour base;
- Renforcer la recherche scientifique sur la population vieillissante en vue de dégager des options politiques;
- Encourager davantage la coopération et les échanges internationaux dans ce domaine.

Grâce aux efforts conjugués que la communauté internationale déploie depuis 10 ans, les travaux consacrés au vieillissement dans le monde ont connu une nouvelle étape et entreront dans une phase nouvelle au cours de la prochaine décennie. Il existe divers problèmes sociaux, y compris la question du vieillissement, auxquels le monde entier, et notamment les pays en développement, doivent faire face. Nous estimons que la communauté internationale devrait accorder une plus grande attention et fournir une aide plus efficace à cet égard. Nous sommes certains que l'ONU contribuera beaucoup à la promotion de la coopération et des échanges internationaux dans le domaine du vieillissement.

Nous espérons de tout cœur que toutes les personnes âgées dans le monde connaîtront la sécurité sociale, jouiront d'une qualité de vie sans cesse améliorée, d'une existence exempte de soucis dans la paix et le bonheur au cours de leurs dernières années.

Enfin, je souhaite plein succès à ces réunions de l'Assemblée, et à toutes les personnes âgées, je souhaite bonheur et longue vie.

M. BURCUOGLU (Turquie) : Ma délégation a le plaisir de prendre la parole à l'occasion du dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et de l'adoption du Plan d'action international.

Le vieillissement de la population est aujourd'hui un phénomène visible dans toutes les sociétés. Aussi bien démographique que social, économique et culturel, ce phénomène est plus évident dans les pays développés, mais

M. Burcuoglu (Turquie)

progresse rapidement dans les pays en développement. Selon les projections, le nombre total de personnes âgées de 60 ans et plus atteindra 600 millions en 2001 et s'élèvera à 1,2 milliard en l'an 2025. Ce phénomène affecte les structures sociales et économiques des sociétés et pose des problèmes complexes qui nécessitent l'adaptation des politiques et des programmes pertinents.

La Turquie ne fait pas exception à ce tableau général. La prise de conscience devient de plus en plus manifeste devant le vieillissement de la population, qui retient d'ailleurs l'attention des institutions concernées et des médias. Ces derniers contribuent à la sensibilisation de l'opinion publique, les services de santé et les centres de réhabilitation s'organisent. Des tarifs privilégiés pour les personnes âgées s'appliquent dans divers secteurs, allant des transports aux activités culturelles. Les initiatives du secteur privé leur rendant service sont encouragées.

Les personnes âgées ont traditionnellement la place la plus respectée dans la société turque. Elles y ont toujours apporté leur contribution précieuse. Ce fait, associé au rôle que la famille turque joue en tant que force motrice de la solidarité sociale, constitue un apport très important pour la Turquie pour aborder les questions liées au vieillissement de sa population.

La première Journée internationale du troisième âge a été célébrée le 1er octobre 1991. Elle nous a donné l'occasion de nous déclarer solidaires des personnes âgées et a contribué considérablement à la sensibilisation de l'opinion internationale.

L'année dernière a été également marquée par l'adoption des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées destinés à leur permettre de mieux vivre les années gagnées.

Cette fois-ci, deux nouveaux documents importants se trouvent à notre ordre du jour. Le premier est le projet de proclamation sur le vieillissement fondé sur l'espoir de voir l'humanité parvenir à maturité. Nous l'appuyons. Le second est le rapport du Secrétaire général sur les objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001. Les objectifs proposés mettent l'accent sur les mesures à prendre au niveau national, sans oublier la

M. Burcuoglu (Turquie)

nécessité de la coopération régionale et internationale. Ma délégation se félicite de ces objectifs. Ils nous aideront à relever le défi que présente le vieillissement de la population mondiale et serviront de cadre aux activités à entreprendre.

Nous tenons à souligner qu'il faut faire tout ce qui est possible pour que la génération de sagesse vive la digne vie qu'elle mérite. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger les ressources humaines et l'immense expérience que représente cette génération.

Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que nous fondons sur les activités de notre organisation dans la réalisation des objectifs mondiaux en tant que catalyseurs de la coopération internationale.

M. SUPENQ (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à exprimer, au nom de ma délégation notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses remarques liminaires à l'occasion du dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Je tiens également à dire toute notre satisfaction concernant les deux rapports publiés par le Secrétaire général sur cette question qui figurent dans les documents A/47/339 et A/46/369. La question du vieillissement est véritablement une question importante que la communauté internationale doit aborder dans toute son ampleur, étant donné que le vieillissement de nos sociétés a des incidences significatives et de longue portée pour nos programmes de développement socio-économique et culturel actuels et futurs. Ces réunions sont particulièrement importantes dans la mesure où elles nous donnent l'occasion de promouvoir une compréhension nationale et internationale des questions humanitaires et des questions de développement relatives à la question du vieillissement.

Comme il a été noté dans le Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, le vieillissement progressif de nos sociétés n'était ni un événement inattendu ou imprévisible, ni le résultat fortuit des efforts de développement nationaux et internationaux. C'est plutôt le résultat du développement socio-économique dans le monde entier, et il doit s'accompagner des réactions appropriées pour garantir une croissance et un développement continus et équilibrés.

M. Supeno (Indonésie)

On a pris note plus récemment, au cours de la dixième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, de ce que "... les défis de 1990 consisteraient à formuler de nouvelles politiques et à appuyer les initiatives actuelles qui répondraient efficacement aux besoins humains des générations présentes et futures". En outre, le Mouvement des pays non alignés s'est félicité du consensus atteint sur le renforcement du développement humain et social en "élargissant l'éventail des choix et en assurant le développement du plein potentiel de l'individu ... et en améliorant les espérances de vie".

A mesure que nous oeuvrons à améliorer nos stratégies de développement national, que les programmes de planification familiale sont de plus en plus acceptés et connaissent davantage de succès et que nos services de soins de santé s'améliorent, les changements démographiques nécessitent l'adaptation de ces stratégies aux changements. On a constaté au Sommet des pays non alignés que la question de la population ne pouvait être examinée séparément de celle du développement dans son ensemble mais qu'elle devrait plutôt être étudiée comme en faisant partie intégrante. Le logement, les soins de santé et l'alimentation, le travail et l'emploi ainsi que la sécurité sociale, sont des exemples des domaines qui devront être réajustés selon les changements démographiques, compte tenu des besoins particuliers et des contraintes. Cela entraînera l'adoption de politiques destinées, non pas à entreposer les personnes âgées, mais à les inclure dans le processus de développement de leurs nations respectives, faisant ainsi usage de leurs connaissances et de leurs capacités et leur permettant de poursuivre leur vie dans la dignité et l'estime.

Il y a deux ans, l'Assemblée mondiale sur le vieillissement a solennellement reconnu :

"... que la qualité de la vie n'est pas moins importante que sa durée et que les personnes âgées devraient donc, dans la mesure du possible, pouvoir vivre dans leur famille et leur communauté une vie où elles pourraient s'épanouir, être en bonne santé, connaître la sécurité et le contentement, et être appréciées en tant que membres à part entière de la société." (A/CONF.113/31, chap. VI A, Préambule, par. 2)

M. Supeno (Indonésie)

Ma délégation tient à réaffirmer la reconnaissance et l'importance à attacher à l'application de programmes qui faciliteraient la participation continue des personnes âgées à tous les aspects de la société. J'attire l'attention sur le fait qu'une recommandation de politique générale du Plan d'action international de Vienne était que les politiques et les activités devraient s'inspirer de la volonté d'apporter un contenu et un sens qualitatifs aux années supplémentaires prévues dans leurs espérances de vie. Les membres de nos populations vieillissantes doivent se voir offrir à tout moment l'occasion de contribuer à la société par les connaissances et les expériences qu'ils ont accumulées afin de pouvoir maintenir un sentiment d'utilité et d'accomplissement. En outre, une utilisation productive de toutes les ressources humaines est bénéfique au développement national sous tous ses aspects. A cet égard, les "Objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 : stratégie pratique" fournissent un cadre utile à l'intégration des personnes âgées dans le développement.

Nous devons donc continuer d'oeuvrer pour atteindre les objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement, qui inclut non seulement la réalisation d'une plus grande prise de conscience de la question du vieillissement, mais aussi l'expression de cette prise de conscience dans des réactions appropriées. Je tiens à souligner que dans toute société les programmes de développement devraient tenir compte des changements démographiques et donner des réponses pertinentes. Dans l'ensemble des pays en développement les infrastructures institutionnelles n'ont pas été en mesure jusqu'ici de répondre de manière satisfaisante aux besoins des populations vieillissantes de plus en plus nombreuses. Il faut trouver des ressources pour rehausser cette capacité, car au fur et à mesure que davantage de membres de la famille entreront dans la vie active, il faut prévoir qu'il sera de plus en plus difficile pour la famille de dispenser les soins traditionnels.

En Indonésie même, la configuration démographique de la nation va connaître dans un avenir relativement proche une transformation considérable. Notre population atteint à présent un total de 180 millions, et, depuis 1990, 11 % de cette population dépasse l'âge de 50 ans, et près de 4 % a plus de 65 ans. Sous l'influence de nos programmes de développement national les

M. Supeno (Indonésie)

niveaux de nutrition s'améliorent, les soins de santé deviennent plus accessibles, même dans les régions reculées, et les normes de vie s'élèvent également ainsi que le taux d'espérance de vie, d'environ 60 ans actuellement. Le taux de mortalité infantile en 1971 était estimé à 140 p. 1000 alors qu'en 1988 il était d'environ 58 p. 1000, soit un déclin de 59 % environ. D'autre part, le programme national de planification familiale a eu d'excellents résultats, avec une croissance démographique nationale qui est tombée de 2,1 % au milieu des années 80. Ce qu'il faut absolument que nos responsables politiques nationaux prennent en considération, toutefois, c'est le fait que notre recensement de 1980 indiquait que 42 % de la population avaient alors moins de 15 ans. Les membres de ce groupe d'âge, formant le plus grand pourcentage de la population, atteindront leurs années de formation ensemble, et nous serons alors passés d'une société essentiellement jeune à une société vieillissante. C'est pourquoi il est tellement important que nous nous penchions sur la question du vieillissement.

L'Indonésie est d'avis que les questions relatives à l'amélioration de la protection sociale des personnes âgées devraient être traitées par un organisme national, afin d'assurer une uniformité d'action, des programmes nationaux intégrés et des activités coordonnées en évitant les chevauchements ou les lacunes. En vertu d'une décision prise par le Ministre de la coordination de la protection sociale, un groupe de travail a été créé et a reçu pour mandat d'aider le Ministre à formuler une politique complète et intégrée sur le vieillissement. Nous pensons que, en principe, le Gouvernement et la société partagent la responsabilité de traiter des questions liées à la protection sociale. Ainsi, tandis que le Gouvernement prenait des mesures pour fournir des établissements de soins aux personnes âgées auxquelles on ne peut pas dispenser de soins au foyer, des organisations communautaires ont joué un rôle substantiel pour les leur fournir.

La délégation indonésienne voudrait proposer que l'on accorde une attention particulière, dans le domaine de la promotion de la protection sociale des personnes âgées, premièrement, à créer des occasions d'emploi pour ceux qui sont encore capables et qui ont besoin de travailler, conformément aux réglementations et aux normes de la société; deuxièmement, à fournir un enseignement et une formation, en tant qu'activité et moyen de recyclage à la

M. Supeno (Indonésie)

fois vers diverses professions; troisièmement, à assurer une sécurité sociale et des revenus dont on pourrait disposer en cas de nécessité, ainsi que des établissements de soins de santé; quatrièmement, à traiter la question de la diminution de la capacité de gain à la suite de la retraite de la vie active ou du fait que la pension est la seule source de revenu; et, cinquièmement, à adopter des lois et des réglementations qui appuient et améliorent la protection sociale des personnes âgées.

En terminant, qu'il me soit permis de souligner que, pour la société indonésienne, c'est une tradition vieille et solide que de s'occuper des membres plus âgés de sa société et de les respecter, et que les soins prodigués aux membres plus âgés de la famille l'ont été avant tout dans le cadre de la famille. Nous estimons qu'il est extrêmement important que, chaque fois que c'est possible, l'on prenne soin des personnes âgées, non dans un cadre institutionnel et étranger, mais au sein de la communauté, et au sein même de la famille lorsque les circonstances le permettent. Cependant, nous réalisons aussi que, au fur et à mesure que davantage de membres de la famille commenceront à faire partie de la population active, le rôle de donneur de soins, habituellement dévolu aux femmes de la famille, deviendra de plus en plus difficile. C'est à ce moment-là que la communauté locale devra intervenir pour aider la famille et suppléer sa capacité à continuer de dispenser des soins d'une manière traditionnelle et plus réconfortante. Il est essentiel que nous n'abordions pas les problèmes du vieillissement uniquement du point de vue du genre de soins et de l'appui qui devraient être fournis mais que nous les considérons plutôt comme une source de connaissance, de sagesse et d'expérience dont nous pouvons beaucoup bénéficier et qui peuvent nous servir de guide. Ma délégation attend avec impatience le moment de se pencher à nouveau, mais plus en détail, sur cette question au Sommet mondial pour le développement social et à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui sera convoquée au Caire en 1994.

Mme FRECHETTE (Canada) : Je me sens particulièrement privilégiée de participer à cette séance plénière qui souligne les 10 ans d'existence du Plan d'action international sur le vieillissement. La problématique sur le vieillissement de nos populations fait partie de nos sociétés et concerne chacun de nous. L'espérance de vie moyenne dans le monde, qui augmente de façon significative depuis quelque 40 ans, interpelle les gouvernements et les individus qui doivent faire face à des situations et des besoins nouveaux.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la mise en place du Plan d'action international sur le vieillissement (document A/47/369). L'évolution du traitement de cette question a maintenant atteint un degré certain de maturité. Nous accueillons avec plaisir la stratégie mise en avant pour la prochaine décennie ainsi que la façon claire et pratique avec laquelle le guide a été élaboré.

Notre expérience au Canada est fondée sur un partenariat actif et une conscience sociale. C'est donc sans réserve que, depuis 1982, le Canada continue de souscrire aux principes du Plan d'action international sur le vieillissement et à travailler à son implantation concrète au Canada. En tant que société, nous accordons une haute priorité à la recherche d'une réponse à l'ensemble des besoins des aînés en services sociaux et de santé.

Partout au Canada, depuis plusieurs années, des regroupements et des organisations de personnes âgées ou intéressées aux questions liées au vieillissement se sont formés. Le Gouvernement du Canada, comme l'ensemble des Canadiens, a perçu là toute l'importance que ce mouvement dynamique a pour l'avenir de notre société. Le Gouvernement canadien y a répondu en créant, il y a déjà 20 ans, Nouveaux horizons, un programme qui offre une aide financière aux groupes d'aînés du Canada qui planifient et gèrent leurs propres projets.

Le Gouvernement du Canada devait plus récemment accorder une importance de premier plan aux personnes âgées lorsqu'en 1987 il nommait pour la première fois un ministre d'Etat pour le troisième âge. Le mandat qui lui a été confié consiste à représenter les intérêts et les inquiétudes des aînés devant le Parlement. Des échanges productifs avec les personnes âgées, les représentants des organismes d'aînés, les groupes d'entraide et les personnes qui travaillent auprès des Canadiens âgés se sont alors intensifiés.

Mme Fréchette (Canada)

(L'oratrice poursuit en anglais - interprétation)

Confrontés à ces changements importants dans les besoins fondamentaux de notre population, nous nous sommes fixé pour objectif d'établir des programmes, de modifier des lois et d'extirper quelques-uns des mythes qui conduisent aux préjugés et aux malentendus. Comme le Plan d'action international le suggère, ces programmes visent, pour certains, à promouvoir la recherche sur les conditions de vie des aînés, pour d'autres, à établir des normes qui favorisent une meilleure qualité de vie ou une plus grande autonomie.

A l'automne 1991 nous avons entrepris une enquête nationale sur le vieillissement et l'autonomie auprès de 20 000 personnes regroupant des aînés de demain - 45 à 64 ans - et des aînés d'aujourd'hui - 65 ans et plus. Cette enquête abordait un large éventail de questions liées à la qualité de vie et à l'autonomie des personnes âgées. Grâce à ces résultats, les gouvernements, les organismes nationaux et locaux et les particuliers seront en mesure de concevoir des programmes et des services novateurs.

Les Canadiens sont sensibles à l'aide que nous pouvons procurer aux aînés. Nous sommes fiers de notre système de prestations pour personnes âgées. Celui-ci représente notre plus gros secteur de dépenses de programmes.

Mentionnons aussi que, comme le logement constitue l'une des préoccupations des Canadiens âgés, nous avons mis en œuvre un Programme d'aide à la remise en état des logements en vue de garantir certaines normes en matière de santé et de sécurité et de rendre les habitations convenables. Ce programme, ainsi que d'autres plus spécifiques, aide au maintien à domicile des aînés aussi longtemps que possible et répond à leur besoin d'autonomie en leur permettant de demeurer dans leur milieu.

Toutefois nous ne pouvons passer sous silence les problèmes des femmes âgées dans notre société. Ainsi le Ministre d'Etat pour le troisième âge et son collègue, le Ministre responsable de la condition féminine, ont-ils organisé, en 1988, un atelier sur les besoins des femmes dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale et donné leur appui à la tenue d'ateliers de suivi et à la réalisation de divers projets de recherche sur la question.

Mme Fréchette (Canada)

Le vieillissement de la population et les questions de politique qui en découlent demeure pour le Canada un défi de taille. Les Canadiens sont fermement résolus à édifier une société où les aînés pourront réaliser pleinement leur potentiel et mener une vie autonome et productive.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : On entend constamment dire qu'il est du devoir de la jeunesse de témoigner de la considération et du respect aux personnes âgées et de leur assurer une retraite digne. Cela est assurément vrai, mais ce ne doit pas être la seule raison de l'intérêt que les gens en activité peuvent porter à ceux qui sont à la retraite.

Pour certains, la vieillesse se caractérise par les handicaps provoqués précisément par l'âge. Tel n'est pas le cas car, d'une part, le handicap ne signifie pas systématiquement l'invalidité - ce peut être le contraire - et, d'autre part, les personnes âgées, en raison même de l'expérience acquise tout au long d'une vie de travail, ont un avantage sur la jeunesse. Les jeunes doivent s'intéresser au monde des personnes âgées non seulement par respect pour leurs cheveux gris mais aussi parce qu'elles représentent une mine de connaissance et d'expérience souvent chèrement acquises.

Tout comme pour les personnes handicapées, il faut également parler de l'égalité des chances pour les personnes âgées afin que leur potentiel soit judicieusement utilisé pour préparer l'avenir au bénéfice de tous. Ne mettons pas à la retraite nos valeurs les plus précieuses : connaissance, sagesse et expérience.

Nous apprécions les efforts accomplis dans ce domaine par les Nations Unies. Nous apprécions également à leur juste valeur les actions entreprises à travers le monde au cours de la Décennie commencée en 1982 lors de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Aussi grands qu'aient été les efforts faits au cours de cette décennie dans le domaine des soins aux personnes âgées, ils devront, à l'avenir, être encore plus importants car, entre autres éléments, la population mondiale vieillit.

Au cours des 10 dernières années, c'est-à-dire de 1983, date de la mise en œuvre du Plan d'action international sur le vieillissement, jusqu'à 1992, l'Europe a été la région du monde où l'accroissement de la population âgée a été le plus rapide. L'accroissement tant relatif qu'absolu de la population

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

âgée ainsi que l'allongement de l'espérance de vie sont devenus des évidences. En Europe du Nord et de l'Ouest, la pression démographique est déjà ressentie alors qu'en Europe du Sud et de l'Est elle commence à se manifester. Nous devons constater un accroissement de la population âgée et une diminution de la population jeune et donc une modification des données démographiques. Et nous devons nous pencher sur ces questions afin d'éviter les graves problèmes qui ne manqueront pas de surgir si nous ne sommes pas à même de changer notre culture axée sur la jeunesse ainsi que notre façon de penser et si nous continuons à pousser les personnes âgées vers la retraite et la dépendance.

La République fédérale tchèque et slovaque apprécie les huit objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001, tels que proposés par le Secrétaire général dans son rapport A/47/339. Elle les considère comme une base solide pour la stratégie globale des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes liés au vieillissement.

Au cours de la Décennie du Plan d'action international sur le vieillissement, un certain nombre de mesures concrètes ont été adoptées qui ont donné de la Tchécoslovaquie l'image d'un pays ayant pris conscience de la situation des personnes âgées dans la société. A de nombreux égards elle s'est montrée à la hauteur de cette image. Ainsi, le nombre de maisons de retraite qui existaient en Tchécoslovaquie socialiste était l'un des plus importants du monde. Cependant, la réalité était plus complexe que le reflet qui en était donné au monde extérieur.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Un élément essentiel de la politique sociale de la Tchécoslovaquie actuelle est son souci d'assurer la dignité de vie que méritent tellement les générations plus âgées, compte tenu du fait que les personnes âgées d'aujourd'hui ont vécu la plus grande partie de leur vie sans avoir eu la possibilité d'édifier la sécurité financière qui préviendrait leur déplacement à la périphérie de la société et leur offrirait la plénitude de la vie après la retraite.

Immédiatement après les changements fondamentaux survenus dans l'orientation de la Tchécoslovaquie, il est devenu apparent que l'adaptation de l'économie aux conditions du marché serait difficile et susciterait divers problèmes sociaux que l'ancien système social n'avait pas été capable de résoudre. Ainsi, parallèlement au programme de réformes économiques, un programme de réformes sociales a été mis sur pied pour clarifier la politique à suivre dans ce domaine. Ce programme différait du paternalisme d'Etat en ce qu'il rétablissait la responsabilité des citoyens quant à leur situation et celle de leur famille, instaurait des conditions égales pour tous et éliminait les priviléges inutiles dans le système de soins sociaux. Nous avons l'intention de créer un système universel et unifié qui, dans les conditions du marché du travail, offrira aux citoyens incapables d'assurer leur autosuffisance un niveau spécifique de soins sociaux. La protection générale sera transformée en une aide particularisée et individualisée qui sera fournie à ceux qui en ont réellement besoin.

Pour atteindre ces objectifs, les Républiques tchèque et slovaque ont adopté une série de mesures prévoyant des augmentations et des rajustements réguliers du revenu des retraités, afin que leur pension reste stable par rapport au revenu de la partie économiquement active de la population et suive raisonnablement les augmentations du coût de la vie. Pour assurer le bien-être des personnes âgées, le Gouvernement tchèque a adopté une loi attribuant des allocations aux personnes qui prennent soin d'un individu âgé de plus de 80 ans ou invalide.

En ce qui concerne le travail des personnes âgées, la population ayant dépassé l'âge de la retraite exerce une activité économique relativement élevée. Cette population représente environ 10 % de la population active totale. Quant à ceux qui perdent leur emploi, la loi de 1991 sur l'emploi

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

place les citoyens de plus de 50 ans dans une catégorie spéciale lorsqu'il leur faut trouver un nouvel emploi. A titre exceptionnel, une pension peut leur être accordée en cas d'incapacité à trouver un nouvel emploi.

Le nouveau climat politique apparu en Europe au début des années 90, porteur d'espoirs pour un continent de nations plus intégré qui partagent leurs expériences et des idéaux communs tout en demeurant attachées à la préservation de leur héritage culturel particulier, offre à la fois un défi et une occasion pour l'élaboration de systèmes de santé et de soins sociaux novateurs, pour le développement d'une collaboration plus étroite entre professionnels de toute origine et pour une recherche objective transnationale dans des domaines qui étaient auparavant considérés comme trop délicats au plan politique.

Les attitudes à l'égard des soins aux personnes âgées ont été trop longtemps déterminées par l'état de santé de l'économie, le niveau de vie général et l'attitude morale de la société en général. La négligence et le mauvais traitement qui ont caractérisé les années précédentes peuvent être plus facilement compris s'ils sont replacés dans le contexte d'une époque révolue. Il y aura moins de justifications à l'avenir qui permettront de négliger les besoins spécifiques des personnes âgées ou de suivre une politique les reléguant dans des institutions lorsque les exigences finissent par être jugées excessives. La richesse croissante de nombreux pays européens, en plus d'une meilleure compréhension envers les membres de la société qui sont les moins aptes à s'autosuffire et d'une démarche plus positive à leur égard, devrait encourager la mise au point de systèmes de soins intégrés et facilement accessibles.

Les personnes âgées, en particulier, constituent le groupe de la population ayant les moins grandes capacités de se défendre lui-même. Avec les milliers de réfugiés que compte actuellement l'Europe, ceux qui sont invalides ne reçoivent que peu ou pas d'aide. De nouveaux désastres, comme des catastrophes naturelles ou la famine, auraient des conséquences dévastatrices sur les conditions de vie et les relations interpersonnelles. Encore une fois, les personnes les plus touchées seraient les personnes âgées.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Dans ces circonstances, des mesures spéciales sont nécessaires pour veiller à ce qu'une aide adéquate soit fournie à ceux qui sont les plus touchés. Comme les personnes âgées ont des besoins particuliers, des démarches spécifiques doivent être mises en œuvre.

Conformément à ses traditions humanitaires, la délégation tchécoslovaque, tenant compte du Plan d'action international sur le vieillissement, est d'avis que le moment est venu pour que la communauté internationale commence à réfléchir à l'élaboration d'un réseau d'urgence international pour les personnes âgées. Un tel réseau aurait pour but d'aider les populations dont les personnes âgées sont touchées par une modification grave et inattendue de leur situation, là où les systèmes politiques et sociaux existants échouent.

Les participants à ce réseau pourraient être les Etats Membres de l'ONU qui sont touchés ainsi que d'autres Etats Membres, de même que divers groupes non officiels, individus et organisations locales, nationales, régionales et autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Un fonds international d'urgence pour les personnes âgées pourrait être mis à contribution au sein du réseau afin d'amortir les frais inhérents à une aide de ce type.

La communauté internationale est tenue de protéger la vie des groupes vulnérables de la société dans des conditions spécifiques et de mettre au point un instrument efficace pour la coopération internationale dans ce domaine. Plus le groupe est vulnérable, plus grande doit être la priorité qui lui est accordée.

Mme GILES (Australie) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir de représenter l'Australie lors de ces séances spéciales de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le vieillissement.

Dans la décennie qui a suivi l'adoption par l'Organisation du Plan d'action international sur le vieillissement, il s'est produit des événements importants dans de nombreux secteurs de la politique sociale concernant les personnes âgées en Australie. Toutes les initiatives prises s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie de justice sociale du Gouvernement fédéral, qui repose sur quatre ensembles de principes généraux : la répartition équitable des ressources économiques, l'égalité des droits civiques, juridiques et

Mme Giles (Australie)

du travail, l'accès égal et équitable aux services essentiels tels que le logement, la santé et l'éducation, et la possibilité d'un épanouissement personnel et d'une participation à la prise de décisions et à la vie communautaire.

La stratégie de justice sociale est d'une importance particulière pour les personnes âgées. Aux plans individuel et collectif, les personnes âgées, en Australie, sont plus susceptibles d'être vulnérables que beaucoup d'autres groupes de la société en cas de menaces contre leur indépendance et leurs droits. Ce sont cette vulnérabilité et les besoins des personnes âgées qui en résultent, plutôt que leur âge, qui constituent le fondement de l'élaboration des politiques en Australie.

La stratégie de justice sociale est en étroite conformité avec les principes du Plan d'action international sur le vieillissement : indépendance, participation, soins, épanouissement personnel et dignité. Ceux-ci fournissent un cadre au réexamen des politiques et des programmes mis au point pour les personnes âgées en Australie au cours des 10 dernières années. Ils constituent également une base pour envisager l'avenir.

Etant donné que l'Australie est souvent considérée comme un pays jeune, cette assemblée mondiale peut jouer un rôle particulièrement utile en attirant l'attention sur les personnes âgées australiennes. Celles-ci forment le groupe de la population australienne qui croît le plus rapidement. Depuis la tenue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1981, le nombre d'Australiens âgés de 65 ans ou plus s'est accru de plus d'un demi-million, ce qui représente une augmentation de 35 %.

Mme Giles (Australie)

Pour ce qui est de la prochaine décennie, on prévoit que la population de 65 ans et plus s'accroîtra de 22 % pour atteindre 2,4 millions d'ici à l'an 2001. Les personnes âgées représenteront alors 12 % de la population totale de l'Australie. En termes démographiques, l'Australie occupe donc une place intermédiaire parmi les nations vieillissantes.

Deux aspects de la population vieillissante en Australie méritent d'être relevés. Tout d'abord, un grand nombre de ceux qui sont nés à l'étranger dans des pays non anglophones et qui ont émigré vers l'Australie après la guerre arrivent maintenant à la vieillesse. Ils enrichissent considérablement la diversité culturelle et sociale du vieillissement en Australie. Deuxièmement, les aborigènes et les populations insulaires du détroit de Torres sont un autre élément distinct de la population âgée qui font partie de sociétés où l'on tient traditionnellement en haute estime le rôle des anciens, et qui subissent aujourd'hui de nombreuses pressions dans un monde changeant.

Les 10 dernières années en Australie ont vraiment été la décennie de l'action. Le rapport annexé à la déclaration donne un compte rendu détaillé des nombreuses initiatives du Gouvernement fédéral, des gouvernements des Etats et des Territoires, des organisations bénévoles et des personnes âgées elles-mêmes.

Je ne peux évoquer que quelques-unes des nombreuses réalisations qui illustrent comment les principes du Plan d'action international sont appliqués et mis en oeuvre en Australie.

L'indépendance, qui fait l'objet d'un premier ensemble de principes pour les personnes âgées, repose sur trois conditions essentielles : un revenu suffisant, un logement assurant non seulement un abri mais aussi un environnement sûr et favorable dans la vie quotidienne, et l'accès à la même gamme d'activités que les autres membres de la communauté.

La pension de vieillesse est la pierre angulaire de l'indépendance économique des Australiens âgés. Assurer une pension de retraite appropriée est un objectif central de la politique de sécurité sociale de l'Australie, et il existe un large consensus de la communauté autour de la notion de pension de vieillesse en tant que droit sanctionnant les années où les habitants ont contribué au développement de la nation et continuent de le faire.

Mme Giles (Australie)

Pour assurer la viabilité future des arrangements sur les pensions de retraite et pour offrir un choix plus diversifié aux Australiens âgés, des réformes ont été apportées dans plusieurs aspects des dispositions de sécurité sociale. Pour étendre les pensions de retraite, la garantie du droit à la pension de retraite a été introduite en 1989, en même temps que les accords salariaux et les conventions collectives entre patronat et syndicats.

Prises ensemble, ces mesures assureront un meilleur revenu de substitution pendant la retraite et permettront un plus grand choix dans la planification des styles de vie après la retraite. En particulier, il y a eu, ces dernières années, une augmentation sensible de la couverture des retraites des femmes.

Le deuxième ensemble de principes du Plan d'action international porte sur la participation des personnes âgées à l'élaboration de la politique du Gouvernement et au soutien aux organisations communautaires.

Le Bureau pour les personnes âgées au sein du Ministère de la santé, du logement et des services communautaires a été créé en 1986 dans le but de coordonner les consultations avec les principales organisations de consommateurs. Les principaux organes de consultation sont maintenant les forums de consommateurs pour les personnes âgées dans chaque Etat et Territoire. Ils se composent de personnes provenant d'une vaste gamme de groupes de personnes âgées, y compris des fédérations de retraités, des conseils sur le vieillissement, des organisations ethniques, des ligues d'anciens combattants, des communautés d'aborigènes et d'insulaires du détroit de Torres, des associations de soignants, de l'Association Alzheimer et des associations de femmes rurales.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs gouvernements d'Etat ont créé des groupes spéciaux sur le vieillissement, appuyés par un ensemble de comités consultatifs dans lesquels les personnes âgées sont représentées.*

Les personnes âgées prennent une part importante dans les organisations bénévoles. Le rôle des organisations bénévoles a été reconnu par la

* M. Mongbe, Bénin, Vice-Président, assume la présidence.

Mme Giles (Australie)

délégation australienne à l'Assemblée mondiale de 1981, qui comprenait des représentants du Conseil australien sur le vieillissement et de l'Association bénévole de gérontologie. La participation d'organisations bénévoles a apporté une contribution importante à la réalisation des objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement.

Un grand nombre de ces organisations offrent des possibilités de service à la communauté, en tant que bénévoles, et les gouvernements, tant fédéral que d'Etat, financent les organisations communautaires éligibles pour appuyer leurs activités bénévoles. Parmi les groupes qui bénéficient d'un soutien, en vertu du programme de soutien aux organisations communautaires du Gouvernement fédéral, figurent le Conseil australien sur le vieillissement, la Fédération des retraités australiens, l'Association Alzheimer et la récente Association nationale des donneurs de soins. Les gouvernements ont pu faire appel à un réseau très efficace et très rigoureux de femmes plus âgées et à un centre d'action de personnes âgées pour mener des activités communautaires telles que l'utilisation appropriée des médicaments par les personnes âgées.

L'utilité de la participation à des organisations dont le champ d'action dépasse les limites de l'Australie a été reconnue et plusieurs voies de communication se sont développées pour permettre les échanges internationaux avec, par exemple, l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE) et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Des Australiens plus âgés ont également représenté leurs organisations à l'occasion de diverses rencontres à l'étranger. En 1992, ils se sont rendus, entre autres, au Congrès de la Fédération internationale sur le vieillissement, en Inde, et au Congrès de la Fédération internationale des associations de personnes âgées, en Espagne.

Les principes du Plan d'action international en matière de soins aux personnes âgées sont fortement orientés vers le développement des soins de santé communautaire, orientation qui est celle de la politique australienne dans ce domaine.

Le Gouvernement fédéral a entrepris une stratégie de réforme des soins échelonnée sur 10 ans, en 1984-1985. La stratégie de réforme porte sur la fourniture de services à domicile afin que les personnes âgées puissent rester

Mme Giles (Australie)

aussi indépendantes que possible aussi longtemps que possible. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des besoins et des souhaits formulés par les personnes âgées elles-mêmes et par ceux qui en prennent soin.

Les objectifs de la stratégie de réforme prévoient l'accès équitable aux soins les plus adaptés aux besoins individuels évalués et l'utilisation rationnelle des ressources disponibles. Pour parvenir à ce but, les objectifs d'orientation ont été fixés afin de promouvoir des changements dans l'équilibre des soins entre les soins à domicile et les soins communautaires, et dans le cadre des soins à domicile, entre les centres de soins infirmiers et les asiles.

Un examen à mi-parcours de la stratégie de réforme a été effectué en 1990-1991. Cet examen a indiqué que des progrès importants avaient été réalisés dans ce domaine, à savoir que l'on avait transformé le système des soins aux personnes âgées en Australie, qui était peu équitable, peu efficace et mal équilibré, en un système plus équitable, plus efficace et assurant un meilleur équilibre des soins.

L'une des initiatives fondamentales du programme qui a refaçonné les programmes de soins aux personnes âgées en Australie a été la création d'équipes multidisciplinaires d'évaluation des soins aux personnes âgées. Les cinq premières années de la stratégie de réforme, le financement des services de soins communautaires et à domicile a doublé en termes réels.

Tous les programmes de soins aux personnes âgées reconnaissent les besoins spéciaux des différents groupes de la population âgée. Ces groupes comprennent des personnes âgées d'origine non anglophone, des aborigènes, les habitants des îles du détroit de Torres, d'autres personnes des régions rurales et éloignées et des personnes atteintes de démence sénile. Les stratégies propres à assurer l'accès aux services de base prévoient la fourniture de renseignements dans les langues des communautés concernées et la formation de personnels dans le cadre d'une action de sensibilisation aux différentes pratiques et valeurs culturelles.

Le Gouvernement fédéral a lancé un plan d'action national échelonné sur cinq ans d'assistance spéciale aux personnes atteintes de démence sénile et à celles qui en prennent soin. Le but de ce plan est de renforcer la capacité

Mme Giles (Australie)

de tous les programmes de soins destinés aux personnes âgées de répondre aux besoins de cette clientèle particulière. Il y aura un soutien supplémentaire en matière d'évaluation, de fourniture de services, d'éducation communautaire, de mesures visant à assurer la qualité des soins, et également en matière de recherche, d'évaluation, de politique et de planification. Des exemplaires de ce plan ont été distribués aux membres de l'Assemblée.

Je passerai maintenant des personnes âgées fragiles à la population plus vaste des personnes âgées actives - celles de 70 ans, qui sont la grande majorité des Australiens - pour examiner le quatrième ensemble de principes du Plan d'action international. La réalisation de soi pour les personnes âgées a sa source dans la même gamme d'intérêts et d'activités que la collectivité dans son ensemble : les possibilités offertes dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la vie spirituelle et des loisirs.

Mme Giles (Australie)

En Australie, le niveau de préoccupation à l'égard de ces possibilités a trouvé son expression dans deux enquêtes parlementaires récentes. Le rapport de la première enquête, intitulé "La retraite fonctionne-t-elle?", a porté sur des mesures qui ont aidé les personnes âgées à garder un rôle actif dans les affaires de la communauté, et a donné des conseils et fourni des options pour encourager l'utilisation active et positive des loisirs. Les possibilités d'assurer une participation maximum à un travail continu bénévole ou rémunéré ont été également examinées à fond.

Le deuxième rapport, intitulé "Prévisions de vie : accroissement des options pour le XXIe siècle", a affirmé que beaucoup a été fait pour favoriser l'indépendance et le bien-être des Australiens plus âgés. Il était question des nombreux changements structurels philosophiques et contemporains survenus dans le mode de vie et l'utilisation du temps de la société australienne et qui contribuent au débat sur la signification que l'on donne en Australie au concept de vieillissement réussi.

Un exemple particulier de la façon dont les personnes âgées prennent l'initiative elles-mêmes est la croissance de l'Université du Troisième âge - U3A - en Australie. Etablie en 1984, l'Université du Troisième âge est une initiative d'auto-assistance complète. A la mi-1992, l'Université du Troisième âge fonctionnait sur près de 100 campus indépendants, et comptait quelque 16 000 membres.

Un autre exemple que je suis heureuse de communiquer à cette assemblée mondiale est la réussite de la Journée internationale pour les personnes âgées célébrée dans toute l'Australie en 1991 et en 1992. Elle a permis de manière très spéciale de démontrer la contribution des personnes âgées à la communauté. Un calendrier de la Journée internationale pour les personnes âgées a été publié; il donne des détails des activités qui présentent un intérêt pour les personnes âgées l'année suivante et définit les possibilités de participation à une vaste gamme d'activités dont beaucoup ont un caractère intergénération.

Le cinquième et dernier ensemble de principes du Plan international d'action est peut-être le plus important car il sous-tend toutes les actions que j'ai déjà mentionnées. Ces principes concernent la dignité de toutes les personnes âgées et la protection de leurs droits, y compris leur droit à des chances égales sans discrimination fondée sur l'âge.

Mme Giles (Australie)

Le Gouvernement australien a pris un certain nombre de mesures pour défendre la dignité des personnes âgées.

Des initiatives afférentes aux droits des usagers ont permis que les personnes âgées vivant dans des maisons de retraite et celles qui bénéficient de services communautaires jouissent des mêmes libertés que les autres personnes de la communauté, y compris le plein respect de leur dignité, de leurs croyances, de leurs besoins et de leur vie privée, et le droit de prendre des décisions quant à leurs soins et la qualité de leur vie. La stratégie des droits des usagers dans les soins à domicile comporte cinq facteurs : une charte, un accord entre le fournisseur et le résident, des groupes de réclamations, des plans de visite communautaires et des services légaux.

Je voudrais souligner en particulier les plans de visite communautaires. Ceux-ci ont été mis en oeuvre pour améliorer la qualité de la vie des résidents des maisons de retraite et des foyers qui n'ont pas de contacts réguliers avec la communauté. La majorité des visiteurs communautaires sont des personnes âgées, mais un large éventail d'âges est représenté. Les visiteurs communautaires sont des bénévoles qui sont défrayés de leurs dépenses. Ce plan a été très bien reçu par les résidents, les visiteurs et le personnel des maisons de retraite.

Pour les personnes âgées qui vivent dans la communauté, c'est en luttant contre la discrimination fondée sur l'âge qu'elles peuvent remédier aux atteintes portées à leur dignité. Une législation qui interdit la discrimination fondée sur l'âge est en cours à la fois au niveau national et au niveau fédéral. Une équipe de travail visant la discrimination fondée sur l'âge a été établie par le Federal Attorney General afin de mettre au point une législation antidiscriminatoire dans les domaines qui relèvent de la responsabilité du Commonwealth. La Commission australienne des droits de l'homme et de l'égalité des chances joue également un rôle actif en encourageant les changements dans ces domaines et en mettant en application les engagements pris par l'Australie au titre des conventions et des recommandations de l'Organisation mondiale du Travail (OIT). Les modifications législatives dans ce domaine reconnaîtront officiellement les changements dans les attitudes communautaires en ce qui concerne la retraite.

Mme Giles (Australie)

et les autres conventions sociales fondées sur l'âge, et ouvriront la voie à d'autres changements dans les attitudes et les pratiques.

Le Plan international d'action sur le vieillissement fait appel à la communauté internationale pour enrichir la vie des personnes âgées afin qu'elles puissent jouir de leurs vieux jours dans la paix, la santé et la sécurité. Les réalisations des objectifs du Plan d'action en Australie au cours de la dernière décennie sont pour moi personnellement un sujet de fierté, de même que pour le Gouvernement australien et pour tous les Australiens qui ont contribué à ce résultat. Les efforts déployés par les personnes âgées individuellement et par le biais de leurs organisations nombreuses et variées sont particulièrement reconnus.

Les réalisations des dernières années permettent d'espérer que d'autres progrès seront réalisés à l'avenir. Je suis certaine que le fait de réaffirmer l'engagement de l'Australie aux principes du Plan international d'action sur le vieillissement apportera un intérêt et une énergie renouvelés dans notre manière de penser et à nos activités et améliorera de façon continue le bien-être des personnes âgées.

Alors que je déclare ici à New York que l'Australie entend respecter les principes du Plan d'action, le même engagement est pris par le Ministre des personnes âgées, de la famille et des services de santé, M. Peter Staples, devant le Parlement, à Canberra, la capitale de l'Australie. M. Staples doit rencontrer aujourd'hui les forums nationaux de consommateurs pour les personnes âgées et il leur demandera de mettre au point des objectifs nouveaux pour l'an 2001 conformément au Plan international d'action sur le vieillissement. Aucun autre groupe ne pourrait être mieux à même d'entreprendre cette tâche. Les résultats de leurs délibérations ne manqueront certainement pas d'assurer la réalisation continue des principes contenus dans le Plan international d'action sur le vieillissement pour le plus grand bien de tous.

Mme BERRY (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
C'est pour moi un honneur de prendre la parole à cette série de réunions extraordinaires de l'Assemblée générale sur le vieillissement, qui marque le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Mme Berry (Etats-Unis)

En tant que Commissaire spécial des Etats-Unis sur le vieillissement, je suis responsable de la promotion de l'indépendance et de la dignité de toutes les personnes âgées de notre pays. Notre gouvernement a l'obligation d'assurer l'impact positif de nos programmes sur la vie des personnes âgées, leurs familles et leurs voisins, afin de maintenir les personnes âgées dans leurs propres foyers et dans la communauté aussi longtemps que possible. Je crois fermement que le Gouvernement et les organisations bénévoles ainsi que le secteur privé et les individus ont tous une responsabilité et un rôle à jouer pour faire en sorte que les personnes âgées qui ont besoin d'aide en reçoivent.

Je voudrais parler très brièvement de la campagne National Eldercare, la grande initiative sur le vieillissement que notre gouvernement a mise en œuvre l'an dernier et dont M. Sullivan, Secrétaire à la santé et aux services sociaux, a déjà parlé. Les principes sur lesquels la campagne National Eldercare a été établie concernent tous ceux d'entre nous qui doivent faire face à l'impact du vieillissement en général. La campagne est un appel à l'action pour élargir la base de la participation et l'engagement de la société pour venir en aide aujourd'hui aux personnes âgées vulnérables.

Nous portons une attention particulière aux personnes handicapées physiquement et mentalement, à celles qui sont isolées socialement, à celles qui vivent seules, à celles qui vivent à la campagne, et à celles qui ont des revenus faibles ou un statut minoritaire. Nous encourageons toutes les organisations et tous les individus, y compris ceux qui ne sont pas traditionnellement associés aux problèmes du vieillissement, à participer activement à l'élaboration de solutions pour satisfaire les besoins urgents des personnes âgées vulnérables aujourd'hui, et à se préparer à traiter le nombre croissant de personnes âgées en difficulté dans les années à venir.

Nous avons trouvé que dans de nombreux cas, il existe des ressources inexplorées dans les communautés. Grâce à l'action collective, aux moyens juridiques et à la formation de coalitions, une participation et un appui plus grand de la part de la communauté dans son ensemble en résulteront.

Mme Berry (Etats-Unis)

Nous reconnaissions que le gouvernement ne peut pas tout faire par lui-même. Cela est vrai à tous les niveaux. Les besoins sont trop énormes et les ressources publiques sont limitées et gênées. Le nombre de personnes âgées augmentant, les ressources publiques sont insuffisantes pour faire face aux besoins. Voilà pourquoi nous devons nous efforcer en priorité d'élargir les services de base pour les personnes âgées et d'encourager la société dans son ensemble à agir et à militer en faveur de cette population vulnérable.

Le mouvement social pour promouvoir l'aide aux personnes âgées procède de notre héritage national d'entraide, si caractéristique de nos familles américaines. Il redonne espoir à des millions d'Américains qui vivent seuls, sans conjoint ni famille. Les associations communautaires composées, entre autres, d'organisations bénévoles et du secteur privé, de volontaires, de responsables religieux et de personnes âgées elles-mêmes, oeuvrent pour aider les personnes du troisième âge en difficulté dans le cadre de la National Eldercare Campaign.

Les soins à domicile et dans les services communautaires continueront d'être un défi pour notre nation à mesure que notre population vieillira. Nous croyons que le mouvement social d'aide aux personnes âgées renforce et appuie l'action de nos aides familiaux. En outre, c'est sur lui que repose la mise au point d'une politique publique et sociale pour garantir leur dignité à tous les Américains qui vieillissent. Cette campagne est le point de départ d'un mouvement social national en faveur des personnes âgées vulnérables du pays.

La National Eldercare Campaign a suscité un écho positif partout dans le pays, car la population est de plus en plus consciente des besoins des personnes âgées dans le monde d'aujourd'hui ainsi que des problèmes auxquels nous serons tous confrontés à l'avenir. Chaque jour, un peu plus de gens s'associent à la campagne. L'énergie et l'enthousiasme manifestés reflètent le souci que nous avons de nos personnes âgées.

Nous savons que les personnes âgées veulent se sentir aimées et utiles. Toutes les personnes âgées veulent vivre avec dignité. Tel est l'objectif de la National Eldercare Campaign : créer un environnement dans lequel les

Mme Berry (Etats-Unis)

personnes âgées peuvent recevoir l'aide dont elles ont besoin tout en conservant leur indépendance et leur dignité.

Je suis vraiment heureuse d'avoir eu l'occasion de partager ces idées. Parler devant l'Assemblée générale aujourd'hui a été pour moi un grand honneur.

M. MIFSUD-BONNICI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Nous savons tous que l'un des phénomènes les plus importants du XXe siècle a été l'augmentation considérable du nombre et de la proportion de personnes âgées. Le vieillissement de la population pose un problème tout à fait particulier à toute société car, à la différence des autres variables liées à la croissance démographique, celle-ci n'est pas susceptible d'une évolution sensible ni facile à modifier. Aussi, l'attention de tout gouvernement ne devrait-elle pas porter sur la question de savoir s'il peut modifier les processus fondamentaux du vieillissement mais plutôt sur les problèmes que suscite ce processus.

Au fil du temps, l'évolution démographique et sociale à Malte s'est manifestée par un changement général d'attitude, non seulement de l'individu mais de la société tout entière. La population âgée, qui est une composante toujours plus importante de la société, a déjà été sensiblement affectée par les répercussions de son propre succès. À la suite de la chute du taux de natalité, associé à une plus grande longévité, la proportion actuellement enregistrée de personnes âgées à Malte - qui est de 14 % - continuera sans doute son ascension régulière, si bien que d'ici le premier quart du siècle prochain une personne sur quatre aura plus de 60 ans.

Cet accroissement projeté du nombre absolu et de la proportion des personnes âgées et très âgées de la population déterminera les demandes de services destinés à répondre aux besoins divers des personnes âgées.

La question devient plus complexe encore lorsqu'on sait que le rôle traditionnel de la famille dans les soins quotidiens et l'assistance à ses membres âgés est gravement menacé car cette unité sociale fondamentale subit toutes sortes de pressions économiques, sociales et psychologiques.

En outre, du fait du phénomène simultané de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la modernisation, de même que de l'entrée en jeu d'autres facteurs démographiques et sociaux qui ont un effet direct sur la structure

M. Mifsud-Bonnici (Malte)

familiale et ses fonctions, il est bien évident que les besoins des personnes âgées fragiles ne sauraient plus être satisfaits par la famille seule sans le soutien de programmes et de services spécialisés provenant du secteur privé. Il importe de noter que ces services devraient compléter plutôt que remplacer les soins familiaux. Les gouvernements, tout en s'efforçant d'appuyer et de renforcer le rôle traditionnel de la famille qui est de prendre soin des personnes âgées, devraient aussi fournir des systèmes de services publics pour les personnes âgées qui ne peuvent compter sur elles-mêmes ou sur leur famille.

Si les gouvernements voyaient la proportion croissante de personnes âgées dans leur population selon l'idéologie de l'Etat providence, la situation deviendrait plus complexe pour l'Etat et insupportable pour les personnes âgées qui, à leur tour, finiraient par être considérées comme un fardeau uniquement toléré par la société.

Sensible aux changements structurels et fonctionnels de la famille, d'une part, et aux problèmes et questions posés par une population âgée en croissance rapide, d'autre part, mon gouvernement est convaincu que l'on ne peut trouver de solution que moyennant une transformation radicale du modèle d'une politique sociale fondée sur le modèle de l'Etat providence en une politique de société providence ou, plutôt, de société attentive à ses membres dans laquelle chaque institution sociale - l'Etat, l'Eglise, les organisations bénévoles, la communauté, les membres de la famille ou, ce qui n'est pas le moins important, les personnes âgées elles-mêmes - a un important rôle à jouer en montrant que l'objectif est véritablement le bien-être d'autrui.

Le bien-être des personnes âgées dépend beaucoup de l'aptitude des décideurs à concevoir des stratégies efficaces qui, parfois, n'ont que peu de rapport avec les politiques traditionnelles, lesquelles ont essentiellement un caractère financier ou institutionnel.

Les questions relatives au vieillissement sont multidisciplinaires par nature - couvrant des secteurs comme la sécurité du revenu, les soins de santé, le logement et le milieu, l'assistance sociale et la protection de la famille, les activités éducatives et culturelles, les loisirs et la réadaptation. La question de l'aide aux personnes âgées est complexe car les

M. Mifsud-Bonnici (Malte)

éléments de cette aide sont extrêmement interdépendants. La santé et le bonheur des personnes âgées dépendent de facteurs sociaux, affectifs et psychologiques.

A Malte, la politique sociale a subi une profonde transformation, passant de l'approche dépersonnalisée traditionnellement orientée vers les problèmes, à une approche personnalisée orientée vers la communauté et se préoccupant du bien-être total de l'individu tout en accordant une place centrale à la personne humaine et à la famille.

Les stratégies actuelles prévoient des plans divers, dont les personnes âgées peuvent bénéficier, soit en espèces, soit en services. Des plans de retraite, des soins médicaux gratuits, des programmes communautaires, des services d'aide à domicile et des soins résidentiels constituent le cœur de la stratégie destinée à assurer le bien-être des personnes âgées.

La notion de bien-être et de sécurité est multidimensionnelle. La qualité de la vie doit aller de pair avec la longévité. Le droit universel à la retraite ne garantit pas en soi que les personnes âgées resteront actives ou qu'elles maintiendront leurs rapports avec leur famille, leurs amis et leur milieu familial. Dans ce contexte, étant donné que les personnes âgées ne sont pas un groupe homogène, il y a eu un glissement total dans la nature des services fournis à Malte au cours des quatre dernières années. Maintenant, on met particulièrement l'accent sur les stratégies d'aide communautaire axées sur l'individu, satisfaisant ainsi les besoins personnels, à la différence des anciennes politiques pour lesquelles l'âge était le critère de base alors que l'âge seul n'est pas un indicateur fiable des besoins.

Des services tels que Home Care/Help Scheme, Telecare et Meals on Wheels sont des stratégies qui ont été conçues et appliquées dans le but essentiel de fournir l'aide et les soins personnels nécessaires pour permettre à une personne âgée de continuer à vivre dans la dignité, dans un environnement familial et dans l'intimité de son propre foyer.

M. Mifsud-Bonniċi (Malte)

Comme mesure supplémentaire pour empêcher le traumatisme de la relocalisation, le Gouvernement s'est engagé dans des projets coûteux de construction de foyers communautaires dans différentes localités pour satisfaire les besoins et les demandes de soins à domicile des candidats habitant la région. L'adhésion à cette politique s'explique par la conviction qu'en demeurant dans son propre environnement social, l'adaptation devrait être moins traumatisante.

Un accroissement du nombre de personnes âgées doit inévitablement se traduire par un accroissement de la demande de services. Il est également vrai que des services spécialisés nécessitent du personnel dûment qualifié, capable de reconnaître et d'évaluer les besoins des personnes âgées et de les satisfaire. Le Gouvernement, en collaboration avec l'Institut de gérontologie de l'Université de Malte, organise des cours de formation en gérontologie et en gériatrie destinés à faire mieux comprendre les complexités du vieillissement. Ces programmes d'éducation ne sont pas seulement un investissement précieux mais ils sont aussi un atout indispensable au développement futur du réseau existant de services.

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques ne devraient pas être une fin en soi. Il faut revoir celles-ci pour garantir qu'elles répondent à la plus vaste gamme possible de besoins. Si nécessaire, ces stratégies doivent être améliorées et complétées par d'autres services. Le nouveau Conseil national pour les personnes âgées devrait s'avérer un organe important lorsqu'il s'agira d'identifier les besoins et de préciser les exigences.

En vue d'élargir davantage les services communautaires de soins, on examine sérieusement la possibilité de créer un service d'hommes à tout faire pour effectuer de petits travaux de réparation au foyer même des personnes âgées. Cela comblerait une autre lacune dans un ensemble de services destinés à améliorer la qualité de vie de l'individu en satisfaisant ses besoins particuliers au foyer.

Les réalisations de Malte dans le domaine du vieillissement peuvent, pensons-nous, être considérées comme remarquables des points de vue tant national qu'international. L'ensemble de services offerts aux citoyens âgés distinguent Malte parmi les pays en développement comme les pays développés, puisqu'il fournit sur le plan national : 100 % des indemnités de pension de

M. Mifsud-Bonniċi (Malte)

vieillesse; le paiement d'allocations au logement; des rabais sur les comptes d'eau et d'électricité; un droit à 100 % à des primes; une hospitalisation entièrement gratuite; un accès total aux centres de santé publics; la gratuité des médicaments; des avantages financiers sans cotisation dans le cas de maladie chronique; une aide financière sans cotisation à ceux qui prennent en charge des parents âgés; des services communautaires fortement subventionnés comme le Projet d'aide à domicile et la livraison de repas; l'allocation à grande échelle d'appareils de pointe comme le service spécial de téléphone fourni au titre du plan Telecare; un accès illimité à l'hôpital spécialisé en gériatrie et en réadaptation; des résidences fortement subventionnées dans des foyers communautaires récemment construits selon des normes modernes; la rénovation à grande échelle d'institutions résidentielles anciennes; l'amélioration des services par le recyclage du personnel; la fourniture d'appareils d'aide et d'équipement médical modernes; la fourniture absolument gratuite, selon les besoins, de serviettes hygiéniques pour les personnes souffrant d'énurésie; et une assistance financière destinée à adapter la maison pour permettre à une personne d'y vivre en dépit d'incapacités physiques.

Avant tout, il convient de noter que ces prestations sont universelles, sans égard au sexe, si bien que les femmes de Malte ont directement et de plein droit accès aux services.

Les efforts constants déployés par le Gouvernement de Malte pour améliorer où et quand c'est possible les services de soins qui sont destinés à satisfaire les besoins d'un nombre croissant de personnes âgées dans la communauté sont complétés de façon notable par les services remarquables fournis par un certain nombre d'organisations bénévoles, notamment l'Eglise catholique romaine. La religion est un facteur important de la vie des Maltais. Les personnes âgées en particulier considèrent l'Eglise catholique comme une partie importante de leur vie et trouvent un grand réconfort dans son soutien spirituel et matériel.

L'intérêt de Malte pour les questions de vieillissement n'est pas simplement un exercice civil limité à nos conditions et à nos exigences nationales. Malte a également manifesté son inquiétude à l'égard des conséquences du vieillissement des autres populations, en particulier des populations des pays en développement, où vivront les trois quarts des

M. Mifsud-Bonnicki (Malte)

personnes âgées du monde dans les 35 prochaines années. L'absence de planification et de sensibilisation dans cette région hétérogène aurait pour effet de marginaliser la majorité des personnes âgées du monde. Grâce à l'intervention opportune de Malte, et avec le soutien de l'ONU, l'Institut international sur le vieillissement (INIA) a été créé pour former un personnel clef dans les pays en développement.

Mais les besoins des pays en développement se sont révélés beaucoup plus diversifiés. L'INIA, comme on l'appelle, s'est montré à la hauteur en élargissant ses activités pour englober la création d'un réseau de collaboration parmi les institutions spécialisées des pays développés et des pays en développement, l'échange efficace et pratique de renseignements par son bulletin trimestriel maintenant solidement établi (BOLD), et par la publication et la distribution gratuite de monographies internationales sur le vieillissement. Jusqu'à maintenant, l'Institut a publié des monographies pour l'Australie, le Canada, la Chine, la Finlande, le Guatemala, la Hongrie et Israël. Des préparatifs sont en cours pour publier des monographies pour d'autres pays tels que la Belgique, Cuba, la France, l'Italie, le Mexique, la Pologne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Toutes ces activités sont le résultat concret et pratique du Plan d'action de Vienne, représentant avant tout l'expression de la détermination de l'ONU de relever le défi du vieillissement des populations par une planification appropriée.

Le rôle central sans cesse grandissant que joue l'INIA dans le débat international et l'éclosion de projets de collaboration avec les gouvernements nationaux ont clairement démontré la nécessité et l'utilité de ce centre d'excellence. Le Gouvernement maltais, en coopération avec l'ONU, a jeté des bases qui profiteront aux générations à venir.

Un accroissement de la proportion de personnes âgées dans la société constitue un lourd fardeau financier pour un secteur économique en perte de vitesse. Ce défi n'est pas facile à relever, car on peut se demander si la croissance économique prospérera au même taux que l'accroissement de la demande prévue pour les personnes âgées dans la population. Voilà la réalité qui devrait dicter l'évolution de la situation dans les années à venir. Cependant, moyennant une mise au point appropriée, l'expansion et l'efficacité des services pourraient être maintenues, développées et enrichies.

M. Mifsud-Bonnici (Malte)

Le Gouvernement de Malte a été prévoyant, en comprenant il y a 20 ans déjà que ces questions se poseraient, et c'est dans le même esprit qu'il envisage maintenant la possibilité de changement par la planification, la discussion et l'esprit d'ouverture. Que notre détermination et notre engagement authentique nous permettent de traverser l'épreuve qui nous attend au tournant de ce siècle, dans l'intérêt bien compris des personnes âgées.

Mme GONDWE (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à dire que c'est pour moi un honneur de prendre encore une fois la parole devant cette assemblée et d'aborder une question qui est chère à un grand nombre d'entre nous. Le Gouvernement de Malawi considère que cette occasion est très spéciale et donne donc son appui aux efforts internationaux pour comprendre et traiter les questions relatives au vieillissement de la population.

Le Malawi attache de la valeur au vieillissement en raison de ses aspects positifs. Chez nous, les personnes âgées sont respectées et vénérées comme des symboles de notre passé national et comme le lien entre celui-ci, le présent et l'avenir. Mon président à vie, S. E. Ngwazi, M. H. Kamuzu Banda, a ouvert la voie dans ce domaine au Malawi par ses discours et en créant la Semaine de la jeunesse, une semaine pendant laquelle les jeunes et les adultes unissent leurs efforts dans le cadre de projets communautaires, ainsi qu'en proclamant la Fête des mères, une journée où l'on honore non seulement les mères mais toutes les personnes âgées. Dans ces discours, mon président à vie a insisté sur le fait que les jeunes doivent respecter leurs aînés.

Mme Gondwe (Malawi)

Cela signifie que les jeunes devraient s'occuper de leurs parents plus âgés, les consulter et leur demander avis et conseils. Telle est la politique qui a guidé mon gouvernement lorsqu'il a abordé la question du vieillissement.

Le Gouvernement du Malawi a donc participé à de nombreuses réunions sur le vieillissement et a contribué par ses idées à rechercher la manière de s'attaquer au problème des populations vieillissantes. C'est avec satisfaction et fierté que nous nous souvenons de l'année 1982, lorsque le Malawi a participé au processus qui a donné naissance au Plan d'action international sur le vieillissement. En fait, c'est dans le même esprit que nous avons considéré qu'il convenait que le Gouvernement du Malawi participe à cette réunion célébrant le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action. Nous considérons l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée comme indiquant que le problème est pris au sérieux et a donc besoin de notre appui.

Il convient de jeter un regard sur les 10 années écoulées et d'évaluer l'impact de ce plan d'action. Pour nous, au Malawi, le Plan a engendré une prise de conscience plus aiguë des effets du vieillissement et des besoins des personnes âgées dans nos sociétés. C'est là une notion qui n'existant pas auparavant. C'est le commencement d'un progrès dans la recherche de solutions aux problèmes que pose le vieillissement et nous pensons que nous ne devrions pas être découragés simplement parce que nous n'avons pas pu atteindre tous les objectifs que nous nous étions fixés. Au contraire, nous devrions réitérer notre détermination de traiter de façon adéquate les questions du vieillissement et de ses effets sur les divers aspects de l'expérience humaine. Nous invitons donc instamment l'ONU et tous ses Membres à renforcer le programme existant sur le vieillissement, étant donné que certains d'entre nous n'en ont pas encore pleinement bénéficié.

Le temps n'est pas avec nous. Confrontés à tant d'autres problèmes, nous pourrions être tentés de remettre à plus tard la question du vieillissement. Mais, comme chacun sait, remettre à plus tard l'étude d'un problème n'est pas une solution. Cela ne sert jamais qu'à le faire réapparaître sous une forme plus aiguë encore. Il nous faut donc agir tant qu'il est encore temps.

Selon les experts, l'Afrique ressentira dans des proportions importantes l'impact du vieillissement après l'année 2025. Ceci pourrait donner la fausse impression que nous avons le temps. Ce n'est pas le cas. En raison de

Mme Gondwe (Malawi)

problèmes tels que le SIDA, le vieillissement démographique pourrait bien se réaliser plus tôt que prévu dans nos sociétés. Au rythme auquel le SIDA est en train de décimer la jeunesse et les personnes plus actives sur le plan économique dans nos sociétés, le rythme de vieillissement de la population s'est accéléré, ce qui amène à conclure que c'est là aussi un problème prioritaire. La migration des jeunes des campagnes vers les villes, qui conduit à négliger les personnes âgées, est aussi un problème nouveau. En règle générale, l'amélioration de la santé et de la nutrition conduit à des niveaux d'espérance de vie plus élevés et contribue à l'aggravation du phénomène de vieillissement.

Ceci exige par conséquent des efforts de notre part pour nous préparer à cette situation. A cet égard, le Gouvernement du Malawi aimerait réitérer son appui à tous les efforts déployés par les Nations Unies, les gouvernements et les institutions désignés pour traiter de la question du vieillissement et en même temps demander leur assistance pour nous permettre de mettre sur pied un plan et des stratégies pour aborder le problème. Jusqu'ici, nos réalisations ont été modestes et n'ont pas véritablement eu l'impact désiré, parce que nos contraintes financières et techniques sont importantes. Cependant, en même temps, nos structures économiques et sociales changent rapidement, et leurs répercussions sur les groupes vulnérables de la société, telles que les personnes âgées, sont d'une façon générale négatives.

La taille même de la population des personnes âgées au Malawi signifie que nous ne pouvons pas traiter le problème seuls. Par exemple, en 1990, on estimait qu'il y avait 341 409 personnes âgées de 60 ans et plus sur une population totale de 8 288 900 personnes. Les gens âgés représentent 4,11 % de l'ensemble de la population. Ce chiffre varie entre 1,7 % et 5,9 % selon les districts du pays. Notre taux de dépendance actuel est de 1:01, parce que notre population est, dans son ensemble, jeune. Ces personnes âgées ont des besoins particuliers dont il faut tenir compte. Ces chiffres vont augmenter à l'avenir et la proportion relative des personnes âgées sera beaucoup plus élevée, ce qui imposera une charge encore plus lourde à une économie et une société déjà fortement sollicitées.

Dans ce contexte, nous aurons besoin d'aide sous diverses formes, y compris une assistance technique, financière, et pour la formation de main-d'œuvre. Mon gouvernement félicite l'Organisation des Nations Unies

Mme Gondwe (Malawi)

d'avoir donné l'exemple dans ce domaine et tient à appuyer la poursuite du programme sur le vieillissement, son renforcement et son extension, d'autant plus que les objectifs du Plan d'action n'ont pas tous été réalisés.

L'existence du programme en cours est également une autre façon d'assurer que l'attention que l'on porte au problème n'est pas dépassée par d'autres besoins prioritaires.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, en vous remerciant de votre attention et pour avoir accordé une attention prioritaire au problème du vieillissement. Mon gouvernement appuie entièrement les efforts des Nations Unies pour améliorer le niveau de vie des personnes âgées partout dans le monde.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : TROISIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/47/250/Add.2)

Le PRESIDENT : J'appelle maintenant l'attention des délégations sur le troisième rapport du Bureau (A/47/250/Add.2) concernant l'inscription à l'ordre du jour de la présente session, à la demande des Philippines, d'une question additionnelle intitulée "Assistance d'urgence aux Philippines".

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire cette question à son ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire à son ordre du jour la question additionnelle intitulée "Assistance d'urgence aux Philippines"?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Le Bureau a décidé en outre de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement cette question en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Puis-je aussi considérer que l'Assemblée accepte d'examiner cette question en priorité, étant donné son caractère d'urgence?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Je tiens donc à informer les délégations que cette question sera examinée la semaine prochaine à une date qui sera annoncée ultérieurement.

La séance est levée à 10 h 20.